

Aujourd'hui



A3 GROS LOT

Mme Madeline Graveline prend livraison d'un cheque de \$3 551 710, part du gros lot remportée hier par 60 Mascoutains.

A3 CARTIERVILLE

Bombardier fermera dans trois ou quatre ans son aéroport de Cartierville, qui sera transformé en un vaste développement domiciliaire.

C1 ADVANCED SYSTEMS

La National Advanced Systems quitte Toronto pour emménager à Montréal, ou elle se propose d'investir \$35 millions d'ici trois ans.



B12 GUERRE DES VILLES

L'explosion d'un missile sol-sol irakien dans un quartier résidentiel de Bagdad fait neuf morts, dont un enfant, et cinquante-neuf blessés.

Sommaire

Annonces classées	
immobilier.....	B13 à B15, C8 à C10
marchandises.....	C11
emplois.....	C11 à C13
automobiles.....	C13, C14
propositions d'affaires.....	C3
Arts et spectacles	
informations.....	B4 à B10
horaires.....	B10
Bandes dessinées.....	C9
Décès.....	C15
Economie.....	C1 à C3, C16
Éditorial.....	B2
Etes-vous observateur?.....	B13
Feuilleton.....	B15
Horoscope.....	B14
La Presse des SIX-DOUZE.....	A6
Le monde.....	B12
Mots croisés.....	C13,
«Mot mystère».....	C8
Quoi faire.....	B11
Sports	
Mots croisés.....	14
Tom Lapointe.....	6
Television.....	B4, B5
Tribune libre.....	B2

Québec dépensera \$31,5 milliards

...mais ne jouira que d'une mince marge de manoeuvre de \$389 millions

GILBERT BRUNET
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Confiant de contrôler ses dépenses avec rigueur, le gouvernement du Québec prévoit les augmenter de 5,5 p. cent — à \$31,5 milliards — l'an prochain. Pour l'exercice qui s'achève, la hausse par rapport à la première année du régime libéral avait été de... 5,5 p. cent.

Ces barreaux d'échelle, le président du Conseil du Trésor, Paul Gobeil, n'en est pas peu fier. En bon comptable, réfractaire aux dents de scie, il répartit un surplus ici, paie par anticipation là et affiche la régularité de l'horloge: plus 5,5; plus 5,5.

Tellement que 55 p. cent de la hausse de dépenses (\$1,6 milliard) annoncée hier

sera consacrée aux augmentations salariales de... 5,5 p. cent, négociées l'an dernier pour les 300 000 employés de l'État.

Présentant hier le budget de dépenses 1988-89 de l'État, M. Gobeil a lancé: «Le redressement des finances publiques est sous contrôle.» A l'appui, il souligne qu'en trois ans, portée par une croissance écono-

mique de 8,5 p. cent l'an, la hausse des dépenses de l'État n'aura été que de 4,7 p. cent en moyenne.

Voilà l'essentiel pour lui: le gouvernement prend moins de place dans la société québécoise. Il ne dépense plus 25 p. cent du produit intérieur brut, comme «jadis» (lire: 1985, année électorale) mais 24, puis 23 p. cent du PIB.

Bien sûr, le gouvernement pointe du

Autres informations en page A 10

L'accord au Nicaragua satisfait Washington

d'après AFP, AP et UPI
SAPOA

La signature inattendue, dans la nuit de mercredi à hier, d'un accord de cessez-le-feu entre le gouvernement sandiniste du Nicaragua et les rebelles de la contra a suscité la satisfaction un peu partout, y compris à Washington, où on a parlé d'un «important pas en avant».

La presse écrite, la radio et la télévision ont consacré hier de larges commentaires à cet accord, signé à Sapoa, petite ville située dans l'extrême sud du Nicaragua. Aux termes du texte, les deux parties sont convenues de faire taire les armes pour 60 jours à partir du premier avril et de se retrouver le 6 avril à Managua pour mettre la dernière main à un accord définitif de cessez-le-feu.

Le président nicaraguayen Daniel Ortega s'était rendu en personne à Sapoa pour participer à la mise au point des derniers détails.

Le secrétaire d'État américain George Shultz s'est félicité hier de la conclusion de l'accord de cessez-le-feu, en estimant qu'il s'agissait d'un «important pas en avant».

M. Shultz a toutefois souligné qu'il restait «beaucoup à faire» pour tirer avantage de cette occasion, et a appelé le Congrès américain à fournir «immédiatement» une assistance aux contras antisandinistes. Il a ajouté que le Nicaragua devait cesser de recevoir des armes en provenance de l'URSS, de Cuba et du bloc de l'Est.

La Maison-Blanche a également accueilli favorablement l'accord de cessez-le-feu, tout en faisant preuve d'un certain scepticisme. «Il y a beaucoup de raisons pour être encouragés, mais il y a aussi beaucoup de raisons d'être sceptiques», a déclaré le porte-parole de la présidence, M. Marlin Fitzwater.

Le secrétaire d'État Shultz a fait valoir que, du fait de l'attitude passée des sandinistes consistant souvent à faire «deux pas en arrière pour un pas en avant», il convenait de suivre de près l'évolution de la situation.

Le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, en visite officielle à Lisbonne, s'est lui aussi félicité de l'accord intervenu à Sapoa en déclarant: «Je ne peux que saluer l'accord.»

Le secrétaire général des Nations unies, M. Javier Perez de Cuellar, s'est déclaré «heureux et satisfait de l'accord» tout en disant espérer «que cette entente conduirait à un cessez-le-feu définitif et, le moment venu, à une réconciliation totale au Nicaragua, ce qui contribuera aux efforts de paix dans la région».

Le gouvernement ouest-allemand et le gouvernement espagnol ont également exprimé leur satisfaction en notant que cet accord pourrait «montrer le chemin à suivre pour résoudre les conflits dans les autres pays de la région».

VOIR NICARAGUA EN A 2

DOUX PRINTEMPS...



PHOTO JEAN-YVES LETOURNEAU, La Presse

Le printemps s'était si bien déguisé en début de semaine que personne ne l'a reconnu. Il est arrivé en battant des records de froid pour un 21 mars. Mais il s'est fait pardonner hier en revêtant des airs de mai. Neuf degrés pour un 24 mars, ce n'était pas un record, mais c'était drôlement mieux que la normale saisonnière de trois. Et aujourd'hui, ce sera encore doux...

Un tour du monde en... 80 minutes

FLORIAN BERNARD

Les tulipes sont originaires de Turquie. Les crocus printaniers nous viennent d'Italie et de Crimée. Quant aux jonquilles, elles sont originaires, pour la plupart, de Yougoslavie, de Suisse et de Roumanie. Les jacinthes viennent d'Afrique du Nord et d'Espagne.

C'est cette réalité géographique de l'origine lointaine de la plupart des fleurs printanières cultivées chez nous que le Jardin botanique de Montréal met en lumière, depuis hier, à l'occasion de son exposition florale saisonnière. Une montgolfière aux couleurs chamarrées, suspendue au centre de la grande serre, invite les gens à parcourir le monde en... 80 minutes, à la découverte du monde fascinant des plantes d'ornement.

Lorsqu'on parle du Japon et de la Chine, il faut y associer les hydrangées *Quatre-Temps*, les buis, les pivoines et beaucoup d'autres espèces de nos jardins. Quant au Liban et à la Perse, ils nous ont fourni les merveilleux cylamens. De l'Afrique du Sud nous viennent beaucoup de primeveres, les violettes africaines, les gerberas, les gazanias et bien d'autres qui font la gloire des jardins du Québec. La France nous a apporté les exquis petits oeillets des Alpes, l'edelweiss, la coquelourde, le lilas et, bien sûr, le muguet odorant de mai.



PHOTO ROBERT NADON, La Presse

Le Jardin botanique met en lumière les origines géographiques souvent fort lointaines de nos plantes printanières préférées.

L'Assemblée nationale unanime à blâmer Fortier...

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le gouvernement Bourassa est toujours solidaire sur la question linguistique et a traversé hier, en maintenant intacte son unité, son premier véritable test dans ce dossier délicat.

En dépit des profondes réticences de certains députés anglophones, le caucus libéral a, d'un bloc, soutenu que les Anglo-Québécois ne sont pas humiliés par la loi 101, contrairement aux prétentions du Commissaire aux langues officielles, D'Iberville Fortier.

C'est unanimement que l'Assemblée nationale a adopté une motion de blâme à l'endroit de M. Fortier, qui soutenait dans son rapport annuel que le Québec, par sa législation sur la langue, «humiliait» sa minorité anglophone.

Mais, pour certains libéraux représentant des circonscriptions anglophones et qui ne jugeaient pas si outrancier le constat de M. Fortier, le ralliement d'hier fut déchirant.

«C'a été une décision très douloureuse pour moi. Mon bureau de comté a reçu beaucoup de

VOIR FORTIER EN A 2

...pendant que trois députés conservateurs réclament sa tête

GILLES PAQUIN
du bureau de La Presse
OTTAWA

Trois députés conservateurs ont demandé hier la démission du Commissaire aux langues officielles D'Iberville Fortier, pendant que d'autres le sommaient de s'expliquer sur ses propos injurieux envers le Québec.

«J'ai l'intention de demander sa démission, de soulever la question auprès de mes collègues et d'écrire au premier ministre à ce sujet», a déclaré le député conservateur de Richelieu, Louis Plamondon.

Dans son rapport annuel déposé aux Communes mardi, M. D'Iberville Fortier déplore «la tendance (du Québec) à promouvoir le français non pas en misant sur sa vigueur culturelle mais en humiliant l'adversaire».

Cette analyse de la situation québécoise a été dénoncée avec force le lendemain et M. Fortier a tenté de faire machine arrière hier. Refusant toute interview, il a soutenu, dans un communiqué de 22 lignes, qu'il avait été mal interprété et que ses fonctionnaires avaient trahi sa pensée en la résumant dans un sommaire de son rapport.

La brève explication et surtout la faible défense de M. Fortier ont

VOIR DÉPUTÉS EN A 2

AU TRUST GÉNÉRAL
VOUS N'ATTENDEZ PAS APRÈS LE SERVICE, C'EST LE SERVICE QUI VOUS ATTEND.

DÉPÔTS GARANTIS
9 3/4%
5 ANS
INTERET ANNUEL

9 1/4%
3 ANS
INTERET ANNUEL

8 1/2%
1 AN
INTERET ANNUEL

FONDS DE PLACEMENT
Quel que soit le comportement boursier, ou le mouvement des taux d'intérêt, nous avons un ou plusieurs fonds de placement pour répondre à vos objectifs financiers.

BÉNÉFICES PLUS
le summum des comptes épargne-cheques
Taux d'intérêt progressifs jusqu'à **7.95%**

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
à partir de **9%**

Level, Place du Carrefour 682-3200
Pointe-Claire, 955, boul. St-Jean 694-5670
Ville Mont-Royal, Centre Rockway 341-1414
Outremont, 1, Vincent d'Indy 729-3265
Mt/University, 1100, University 871-7200
Mt/Place Ville-Marie
Galerie des Boutiques 861-8383
Boul. Gouin Ouest (angle Lachapelle) 745-1515
Anjou, Place d'Anjou 515-4730
LaSalle, Carrefour Angers 366-0220
Brossard, Place Portobello 466-2500
St-Lambert, 299, St-Wilfrid-Laurier 465-8056
Nail, 120, Promenade du Portage 771-3227
Taux sujets à confirmation

ENRICHISSEZ VOS PLACEMENTS!

TRUST GÉNÉRAL

SUITE DE LA UNE

DÉPUTÉS

...pendant que trois députés conservateurs réclament sa tête

aussitôt été repoussées par le président du Comité sur les langues officielles de la Chambre des communes, M. Gabriel Desjardins.

«Je ne pense pas qu'il ait été mal cité, on a bien rapporté ce qui était écrit (dans le rapport), on a pris exactement ses paroles et son analyse», soutient M. Desjardins.

«Il est allé sur terrain glissant, en politique, et il a un peu glissé, a ajouté M. Desjardins. C'est très délicat ce qu'il a fait vis-à-vis du Québec, il est dans une situation difficile et doit prendre une décision sur son avenir».

«Un Commissaire qui fait l'unanimité de l'Assemblée nationale et de la population francophone contre lui n'a plus les moyens d'agir. Cette absence de crédibilité le rend inapte à remplir son mandat», croit pour sa part M. Plamondon.

«J'ai été estomaqué et insulté par les déclarations du Commissaire Fortier, d'autant plus que la minorité anglaise du Québec est la mieux traitée au monde», a ajouté M. Plamondon.

Selon lui, c'est faire preuve d'une «ignorance totale» de l'histoire politique du Québec que de publier un rapport comme celui commis par M. Fortier cette semaine. C'est également une attaque contre tous les francophones affirme M. Plamondon.

Mandat terminé

Pour le député de Mégantic, François Gérin, la situation de M. Fortier devient intenable. L'Assemblée Nationale avait raison de le condamner pour ses commentaires incendiaires.

«L'appui totalement cette résolution et à moins d'explications suffisantes je crois que son mandat est terminé. Il ne peut continuer s'il ne peut plus traiter avec une des deux communautés linguistiques», dit M. Gérin. D'après M. Gérin, le Commissaire aux langues est le chien de garde nommé par le Parlement pour s'occuper des questions fédérales et il devrait s'en tenir à son mandat. Ce commentaire est endorsed par son collègue de La Prairie.

«S'il ne peut faire son travail comme du monde, il n'a qu'à démissionner», a lancé le député de La Prairie, Fernand Jourdenais, à sa sortie de la Chambre des communes hier.

Précision

Une confusion s'est produite mercredi dans la liste des architectes gagnants du concours d'idées de la SIMPA pour la réalisation du complexe Chaussegros-de-Léry. Le premier prix a été attribué à Dan Hanganu; le deuxième à Boulva, Cleaves, David; le troisième à Reeves, Auger, Boisvert. Des mentions sont allées à Bianchi Voisard ainsi qu'à Riopel Walsh et Associés. Quant à Cayouette Saia et Associés, ils ont eu la mention du jury.



Où donner son sang

Aujourd'hui, la Croix-Rouge tient des cliniques aux endroits suivants:

à Montréal, au Centre permanent de la Croix-Rouge, 3131 est, rue Sherbrooke, de 10 h à 18 h;

à Lachine, 20^e collecte annuelle du maire, Caserne des pompiers, 3175 rue Remembrance, de 10 h à 20 h.

missaire n'a pas à intervenir dans les compétences des provinces. L'éducation, par exemple, ne relève pas de lui, dit-il en faisant allusion aux flèches de M. Fortier envers le ministre Claude Ryan.

Invité à dire ce qu'il pensait des incursions de M. Fortier dans les domaines provinciaux, M. Desjardins est très clair.

«Je pense que le mandat qui lui est donné par le parlement fédéral est de se pencher sur les institutions et organismes fédéraux. C'est la nature première de son mandat et il est allé un peu loin en envahissant le terrain du Québec», de conclure M. Desjardins.

Plusieurs autres députés souhaitent voir revenir M. Fortier devant le comité et s'interrogent maintenant sur la sagesse du projet de loi C-72 qui lui donnerait de plus grands pouvoirs.

Nommé par le gouvernement libéral en septembre 1984, D'Iberville Fortier devait normalement demeurer à son poste jusqu'en 1991.

FORTIER

L'Assemblée nationale unanime à blâmer Fortier...

pressions, de téléphones, pour que je vote contre», a reconnu le député de Jacques-Cartier, Joan Dougherty. Son collègue de Notre-Dame-de-Grâce, Harold Thuringer, abondait dans le même sens.

Partisans avoués de l'affichage bilingue, les ministres Clifford Lincoln, John Ciaccia et Richard French, ont maintenu la ligne du parti, tout comme les autres députés anglophones tous présents à l'Assemblée nationale. Visiblement assommé par la grippe, M. Ciaccia était même expressément venu par avion de Montréal pour voter.

Pour certains anglophones toutefois le ralliement d'hier n'était qu'un repli stratégique. «Il y aura une bataille plus importante et plus grave lorsque la Cour suprême tranchera sur la question de la liberté de la langue d'affichage», a soutenu le ministre des Communications, Richard French.

Ralliement difficile

La motion adoptée par les 99 députés présents, «dénonce vigoureusement» les propos de M. Fortier et le somme de s'expliquer. Le Parlement réaffirme aussi avoir toujours exercé sa compétence législative «de façon tout à fait démocratique et de manière à assurer la survie de la collectivité québécoise et à endiguer la menace d'anglicisation».

Le leader en Chambre du gouvernement, M. Michel Graton, a reconnu que ce ralliement n'avait pas dû être facile pour certains députés «à raison des commentants, à tort ou à droit, croient que M. Fortier est dans le vrai».

«J'ai parlé à certains», a-t-il reconnu, ajoutant toutefois «que jamais il n'y avait eu de crise» menaçant sérieusement l'unanimité du parti. La consigne était claire toutefois, «tout le monde devait être là et prendre position».

Selon M. Graton, en déposant une première motion par surprise mardi, les députés du Parti québécois s'attendaient à ce qu'elle soit repoussée par le gouvernement; «ils auraient posé alors en défenseur et nous aurait traités de vendus. Aujourd'hui ils avaient la souris plutôt jaune».

Pour le leader péquiste, Guy Chèvrette, toutefois, le consensus libéral résulte du «torchage de bras», et un vote sur l'application d'une clause dérogatoire sur l'affichage montrerait un caucus libéral scindé en deux factions.

De passage à l'Assemblée nationale, le nouveau chef péquiste, Jacques Parizeau, a soutenu qu'il avait été «estomaqué» par les observations de M. Fortier. «C'est à se demander si ce n'est pas une mauvaise blague», a-t-il dit.

En Chambre, le premier ministre Bourassa a fait peu de cas des précisions apportées par M. Fortier, qui soulignait publiquement hier n'avoir jamais eu l'intention de choquer les parlementaires québécois et une partie de l'opinion publique francophone.

Pour M. Bourassa, les observations de M. Fortier trahissent un

manque de sensibilité «à l'émotivité qui peut s'emparer facilement de tout débat linguistique».

Ces déclarations ont fait bondir le député péquiste de Taillon, Claude Filion. Brandissant des coupures de presse, il a rappelé que, lors de la campagne électorale, comme candidat libéral, M. Bourassa avait lui-même accusé le gouvernement péquiste de «persécuter les anglophones».

En novembre 1985, à Montréal, M. Bourassa avait accusé son opposant, Pierre Marc Johnson, d'avoir «persécuté les gens de Mont-Royal», en les forçant à afficher en français uniquement.

Malaise

Pour le ministre de l'Environnement, Clifford Lincoln, il est clair que la communauté anglophone vit actuellement dans «un profond malaise», tout comme les francophones qui se sentent menacés par l'anglicisation. «Le sentiment de persécution est très fort, c'est un langage de sourd aux deux extrêmes, mais je suis convaincu que la grande majorité des gens veut trouver des solutions», a-t-il dit. «Les choses qui nous rassemblent sont beaucoup plus nombreuses que celles qui nous divisent», a-t-il soutenu.

En anglais, il a reconnu être d'accord avec certaines affirmations de M. Fortier, sur l'affichage et la loi sur le cinéma, mais il désapprouve totalement le ton adopté par le fonctionnaire fédéral, qui aurait dû davantage tenir compte de l'émotivité entourant ce débat, estime le ministre.

Toutefois M. Lincoln a refusé de spéculer sur sa position si le vote d'hier avait pu être fait sans dommage à la solidarité ministérielle. «Il n'y a pas de vote libre ici. Personne ne me force à quoi que ce soit, je suis membre du gouvernement, je suis solidaire», a-t-il dit. Il a reconnu toutefois ne pas savoir comment son geste sera interprété dans Nelligan, son comté.

Pour le député Thuringer, M. Fortier a jeté de l'huile sur le feu en intervenant dans un débat provincial, déjà suffisamment émotif.

«Il y a des choses qu'il dit, qui ressemblent à comment les anglophones se sentent, les anglophones sont blessés, dévalorisés, ils vivent une situation difficile», a soutenu le député. Toutefois, en restant solidaire de son parti, M. Thuringer estime montrer «qu'il faut travailler ensemble pour la tolérance».

Quant à Joan Dougherty, elle pense qu'elle aurait, en prenant ses distances face au parti, perdu sa crédibilité et, du même coup, ses chances d'influencer le gouvernement quand celui-ci devra prendre une décision sur la langue d'affichage.

«Le rapport de M. Fortier reflète pas mal les perceptions des gens de mon comté», a-t-elle soutenu, «je ne dirais pas qu'ils ne se sentent pas humiliés mais très frustrés», a-t-elle dit.

NICARAGUA

L'accord au Nicaragua satisfait Washington

emprisonnés dans le pays ainsi que pour les membres de la garde d'Anastasio Somoza, le dictateur renversé par les sandinistes en 1979. Au total, en se référant aux chiffres gouvernementaux, ce sont un peu plus de 3 000 prisonniers qui pourraient bénéficier de l'amnistie.

L'accord a été conclu au terme de trois longues journées de négociations. Il a été lu solennellement par le secrétaire général de l'Organisation des États américains, M. Joao Baena Soares, venu en observateur, et en présence du président nicaraguayen Daniel Ortega.

M. Adolfo Calero, principal responsable de la Résistance nicaraguayenne — organisation de la *contra* —, et chef de la délégation antisandiniste, a déclaré qu'il a signé l'accord «pour favoriser la réconciliation nationale et pour la paix en liberté que les Nicaraguayens de l'intérieur comme de l'extérieur (du pays) appellent de leurs vœux».

Selon l'accord, les *contras* pourront recevoir de l'aide humanitaire, conformément aux dispositions du plan de paix régional Esquipulas II, signé à Guatemala le 7 août dernier et qui prévoit que des aides de cette nature seraient fournies sous le contrôle d'organismes neutres. Lorsque les rebelles seront regroupés dans les «enclaves» à définir, leurs représentants pourront participer au dialogue politique avec l'opposition interne.

Managua s'est enfin engagé à ce que toutes les personnes qui réintégreront la vie politique du pays pourront participer, à égalité de conditions, aux élections générales ou municipales, ainsi qu'à la désignation des représentants au futur parlement centraméricain.

La délégation gouvernementale du Nicaragua était dirigée par le général Humberto Ortega, ministre de la Défense et frère du président de la république. L'archevêque de Managua, Miguel Obando y Bravo, assistait de son côté aux discussions en qualité de témoin.

Des délégations techniques des belligérants se réuniront à Sapoa le 28 mars prochain. Elles devront mettre au point la définition et les modalités de création des «enclaves» où les guérilleros de la *contra* sont appelés à se re-

grouper après la mise en application du cessez-le-feu.

Un accord transitoire, visant à faire cesser les opérations militaires offensives, a été conclu pour couvrir la période allant de la date de la signature de l'accord au 1er avril, date de l'entrée en vigueur officielle de la trêve de 60 jours.

L'application de l'accord de Sapoa sera vérifiée par une commission constituée de l'archevêque Miguel Obando y Bravo et du secrétaire général de l'OEA, M. Joaoa Baena Soares.

Une lourde incertitude avait pesé sur l'issue du dialogue, avant comme pendant les entretiens de Sapoa. Les négociations avaient paru initialement vouées à l'échec après plusieurs précédentes tentatives infructueuses, qui avaient réuni des délégations — de moindre niveau — en République Dominicaine et au Guatemala.

La récente offensive des troupes de Managua dans le nord du Nicaragua, lancée une semaine avant la tenue de cette réunion, puis la décision de Washington d'envoyer des troupes au Honduras, avaient paru diminuer encore les chances de succès d'une négociation de paix.

DÉPENSES

Québec dépensera \$31,5 milliards

doigt l'«argent neuf» qu'il injecte. Mais à \$389 millions au total, son effort ne porte que sur 1,23 p. cent de son budget global. Et cette mince marge de manoeuvre, il se la donne en effectuant des «réallocations» de ressources existantes.

Pour la Santé et les Services sociaux, par exemple, il alloue \$102 millions de plus que la stricte indexation des dépenses. C'est moins que le tiers de un pour cent de l'enveloppe de \$31 milliards. Ce n'est pas encore le «virage social» qu'appellait le président du Parti libéral, M. Robert Benoit.

Même l'opposition ne sait trop quoi reprocher au gouvernement quant à sa gestion: «C'est un brouillon que le ministre des Finances devra refaire lors de son budget», lance Jean Garon, député de Lévis. Lui aussi cherche trace d'une «aide sensible à la famille», dans les crédits. En vain. M. Gobeil n'a qu'indexé les sommes de l'an dernier: allocations familiales et de disponibilité, services de garde, etc.

À ce point rigoureuse, la gestion Gobeil, qu'elle se faisait forte l'an dernier de «pêrimer» des crédits de \$175 millions. Votez-les, dit-il aux députés, mais nous ne les dépenserons pas! Résultat de l'opération: \$447 millions ainsi non dépensés. Autant prévoir en pêrimer pour \$225 millions ces 12 prochains mois. C'est dans le grand livre!

Le nombre d'employés de la fonction publique diminuera de 2 p. cent. Le personnel non enseignant, des réseaux d'éducation primaire et secondaire, baissera quant à lui de 1,5 p. cent. Là comme pour les programmes qui prennent fin, on ne remplace pas.

Le programme de revitalisation des centres-villes est fini: voilà une économie de \$13 millions aux Affaires municipales. Personne ne dira que c'est une «coupure»: c'est fini, sans plus.

Aux Communications, on découvre une chute de \$81 millions dans le budget. Qu'arrive-t-il à Richard French? Il arrive que, dorénavant, les services d'information et de télécommunication de tous les ministères ne sont plus facturés aux Communications. Chacun paie sa part, chez lui.

L'usager de la route peut-il penser que la «période de vaches grasses» qui s'étire va se traduire par une amélioration de l'état des routes? La réponse, pour 1988-89: double non!

Pour la construction: statu quo à \$350 millions. Pour les réparations: indexation de 5,6 p. cent à \$504 millions. A l'an prochain peut-être, en vue d'une campagne électorale.

Avec un surplus budgétaire de \$400 millions, pour l'exercice qui prend fin la semaine prochaine, Québec a choisi de payer quelques factures (aide sociale d'avril, régimes de retraite) plutôt le 31 mars que le 1er avril. Ce qui laisse présager un déficit encore diminué l'an prochain.

Certains ont avancé un déficit sous les \$2 milliards, mais ce n'est qu'au budget de Gérard-D. Levesque, fin avril ou début mai, que nous le saurons, en même temps que nous verrons d'où proviendront les \$31,5 milliards que Paul Gobeil s'engage à dépenser sagement.

index

l'index de

La Presse

Une mine de renseignements à la portée de vos doigts.



Jim Keogh a été chaleureusement accueilli par sa famille à sa sortie de l'hôpital civique d'Ottawa où il a subi une greffe de sept parcelles de sa glande surrénale à l'intérieur de son cerveau il y a 24 jours.

LASERPHOTO PC

Il a vaincu le Parkinson

Presse Canadienne OTTAWA

■ Jim Keogh, une victime de la maladie de Parkinson, est apparu debout hier pour dire bonjour aux médecins qui grâce à une chirurgie radicale lui permettaient enfin de quitter son fauteuil roulant.

Un peu plus tard, en présence des journalistes, M. Keogh prendait la direction de sa maison de Nepean, en Ontario. Vingt-quatre jours plus tôt, à l'hôpital civique d'Ottawa, les Drs David Grimes et Brian Benoit avaient greffé sept parcelles de sa glande surrénale gauche profondément à l'intérieur de son cerveau.

Les chercheurs croient que le tissu greffé peut émettre les éléments chimiques dont est privé le cerveau d'une victime de la maladie de Parkinson et ranimer les cellules de son cerveau.

Ce genre d'intervention a été effectué sur presque une centaine de patients à travers le monde. La technique nécessaire a été expérimentée en Suède et mise au point au Mexique et aux États-Unis. L'opération de M. Keogh était la

première réalisée dans un hôpital canadien; une autre a eu lieu la semaine dernière à Edmonton.

Suspendu au bras de sa femme Ina, M. Keogh n'a dit que quelques mots à voix basse. Huit de ses onze enfants étaient présents.

Frappé par la terrible maladie qui se manifeste pas un tremblement et une rigidité musculaire, M. Keogh avait dû prendre sa retraite, il y a cinq ans. Depuis, il avait passé les deux tiers de son temps immobile dans son fauteuil roulant. Hier, il a émis l'espoir de pouvoir avant longtemps jouer un peu au tennis.

On constate un léger changement au bout de quatre ou huit semaines. Mais la véritable amélioration survient trois ou quatre mois après la greffe, a indiqué le Dr Grimes.

Le médecin a ajouté qu'il prévoyait une autre opération du même genre d'ici un mois et demi. L'intervention est jugée peu efficace pour les victimes ayant beaucoup plus que la cinquantaine.

Quelque 50 000 personnes souffrent de la maladie de Parkinson au Canada.

La famille Reichmann intente une poursuite de \$102 millions contre le magazine Toronto Life

d'après Canadian Press TORONTO

■ Les avocats de la revue Toronto Life sont revenus à la charge, hier, pour tenter de faire obstacle à la poursuite en diffamation de \$102 millions que la famille Reichmann a intentée au magazine.

La poursuite, qui cite le Toronto Life, ses éditeurs et propriétaires, ainsi que le journaliste indépendante Elaine Dewar, a eu l'effet d'un coup de tonnerre dans le monde de l'information. Les Reichmann réclament en outre un dédommagement de plusieurs millions au Globe and Mail et au Sun de Toronto, pour avoir publié des extraits de l'article du Toronto Life qu'ils considèrent comme diffamatoires.

Julian Porter, avocat du Toronto Life, s'est présenté hier en Cour suprême de l'Ontario pour demander l'autorisation d'en appeler d'un jugement rejetant une motion par laquelle il voulait faire supprimer plusieurs paragraphes de l'exposé du demandeur. Il a été débouté.

Me Porter avait demandé au juge William Anderson de faire supprimer de l'exposé toutes les allusions à Samuel Reichmann, le père des demandeurs, en faisant valoir qu'elles équivalaient à une réclamation faite au nom d'une personne décédée.

Le long article publié en novembre dernier par le Toronto Life portait sur la vie de Samuel Reichmann et de son épouse, Renée. La poursuite a été intentée par Mme Reichmann et ses trois fils, Paul Albert et Ralph, ainsi que par leur entreprise torontoise, Olympia and York Developments, qui détient des intérêts au sein de diverses compagnies, no-

tamment Abitibi-Price, Gulf Canada et Consumers' Gas.

Dans leur poursuite, les Reichmann allèguent que l'article en question décrit Samuel Reichmann comme un courtier en devises dont les opérations, en Autriche avant la guerre et à Tanger durant les hostilités, auraient frisé l'illégalité. L'article laisse par ailleurs entendre, selon eux, que la famille se serait enrichie en prétendant venir en aide aux juifs détenus dans les camps de concentration nazis.

Les Reichmann soutiennent qu'Elaine Dewar, l'auteur de l'article, avait fait reposer celui-ci sur des commérages, des ouï-dire et des rumeurs. «Elle y a fait fi de sources dignes de foi qu'il lui aurait été facile de consulter, et y émet des déclarations non fondées et dérogatoires basées sur des extrapolations et des spéculations non prouvées, illogiques et diffamatoires.»

Selon les Reichmann, le Toronto Life les a diffamés en donnant à entendre que «si la famille Reichmann avait fait fortune, celle-ci devait avoir été obtenue de façon douteuse, et si Olympia and York avait réussi, c'est grâce à des pratiques illégales et immorales.»

En rejetant la demande de Me Porter, le juge Anderson a accepté l'argument des Reichmann, selon qui «les allusions au père étaient pertinentes pour les prétentions avancées par les demandeurs».

Le juge a fait remarquer que la poursuite n'avait pas été intentée au nom de Samuel Reichmann, mais que la famille alléguait que l'article du Toronto Life laissait entendre que les activités «douteuses» du père avaient constitué une ligne de conduite que l'on pouvait retrouver dans les activités présentes des fils.

Nul ne peut se soustraire à l'alcootest, tranche la Cour suprême du Canada

Presse Canadienne OTTAWA

■ Dans une décision unanime, la Cour suprême du Canada a décrété, hier, que M. Tom Cornell, de Thunder Bay en Ontario, devait subir un procès pour avoir refusé de se soumettre à l'alcootest, à un barrage de police.

M. Cornell alléguait que l'accusation était inconstitutionnelle, parce qu'elle violait l'égalité devant la loi garantie par la Déclaration des droits de 1960 et la justice fondamentale de la Charte des droits de 1982.

L'article du Code pénal qui rend le test d'alcoolémie obligatoire n'avait pas encore été promulgué au Québec et en Colombie-Britannique au moment où

M. Cornell a été accusé de l'avoir refusé, en Ontario en 1983.

L'accusation ne viole pas la Déclaration des droits, a statué le plus haut tribunal du pays, parce que le Parlement poursuivait un objectif législatif fédéral valide en n'appliquant pas la loi dans chaque province en même temps.

Pour ce qui est de la Charte des droits, la Cour suprême a souligné que l'accusation a été portée avant que l'article de justice fondamentale n'entre en vigueur, en 1985.

M. Cornell ne peut donc pas, a fait remarquer le juge Gerald Le Dain, essayer de trouver une protection constitutionnelle en vertu de l'égalité des droits de l'article 7 de la charte, dans la section de la justice fondamentale.

LA MÉTÉO

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	2	8	Nuag. aver.
Outaouais	2	8	Ennu. aver.
Lauréidies	2	8	Ennu. aver.
Cantons de l'Est	4	10	Ennu. grad.
Mauricie	4	5	Ennu. aver.
Québec	4	5	Ennu. aver.
La-Saint-Jean	2	4	Ennu. av.
Rimouski	0	4	Ens. p. nu.
Gaspésie	0	4	Ens. p. nu.
Baie-Comeau	0	2	Ens. p. nu.
Sept-Îles	-3	0	Ens. p. nu.

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	4	10	
Edmonton	-3	10	
Regina	-1	15	
Winnipeg	1	11	
Toronto	3	18	
Fredericton	-1	5	
Halifax	-1	4	
Charlottetown	-5	-1	
Saint-Jean	-12	-3	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston			N.-Orléans		
Buffalo			Pittsburgh		
Chicago			S. Francisco		
Miami			Washington		
New York			Dallas		

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	5	10	Madrid	5	21
Athènes	6	16	Moscou		
Acapulco			Mexico	11	26
Berlin			Oslo	-3	1
Bruxelles	4	12	Paris	8	13
Buenos Aires	19	24	Rome	7	19
Copenhague	1	4	Séoul	3	11
Genève	5	12	Stockholm	-2	5
Hong Kong	16	19	Tokyo	6	13
Le Caire	12	25	Trinidad		
Lisbonne	11	19	Vienne	5	10
Londres	8	14			

La Quotidienne

Tirage d'hier

a trois chiffres 399

a quatre chiffres 8712

12-5-01

Vendredi 25 mars 1988.

Collège Marie-Victorin: Québec savait depuis 6 mois

ANDRÉ PRATTE

■ Le ministère de l'Enseignement supérieur et des Sciences (MESS) a depuis au moins six mois des raisons de soupçonner que le Collège Marie-Victorin reçoit des subventions auxquelles il ne semble pas avoir droit, a appris *La Presse* hier.

On sait que selon une enquête de *La Presse*, le Collège Marie-Victorin a obtenu des centaines de milliers de dollars de subventions en inscrivant à un programme menant à un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) des étudiants qui ne suivaient que des cours de langue seconde d'une durée de 26 semaines.

Le ministre de l'Éducation Claude Ryan a fait savoir hier à l'Assemblée nationale qu'un haut fonctionnaire rencontrera la direction du collège la semaine prochaine pour avoir des explications. M. Ryan n'a pas exclu la possibilité de tenir une enquête publique sur cette affaire.

Le MESS n'en est donc encore qu'à l'étape de l'enquête, même s'il a été mis au courant de la situation dès septembre dernier. En effet, selon la correspondance dont nous avons obtenu copie, le 19 septembre 1987, une école de langue privée, le Centre linguistique CCF, a écrit à la direction de l'enseignement privé du MESS pour l'avertir que le Collège Marie-Victorin donnait des cours de langue seconde d'une durée de 26 semaines qui, selon toute apparence, étaient subventionnés comme s'il s'agissait de cours menant à un D.E.C.

Le 25 novembre suivant, l'avocat de la même école posait par écrit au ministère une question on ne peut plus claire: «Est-ce qu'un collège privé d'enseignement général et professionnel pose un geste illégal en inscrivant des étudiants dans un cours visant l'obtention d'un D.E.C. dont la durée réglementaire est de deux ans dans le but de se prévaloir des subventions annuelles qui s'y rattachent sachant, en toute connaissance de cause, que ces étudiants ne peuvent s'inscrire pour une période supérieure à 26 semaines (...)?»

La réponse laconique du directeur de l'enseignement privé Jean-Marc Brousseau n'est venue que deux mois plus tard: «La Loi sur l'enseignement privé ne fait l'obligation aux collèges privés que de donner au moins les cours du programme officiel dont la combinaison rend l'élève admissible à des études de niveau universitaire.»

Pourtant, deux semaines plus tard, le même fonctionnaire écrivait au Collège Marie-Victorin que «les établissements privés sont autorisés à dispenser des programmes et non des cours». Mais après avoir ainsi laissé entendre qu'en ne dispensant qu'une partie d'un programme, l'établissement ne respectait pas la loi, le fonctionnaire se contentait de lui suggérer de modifier sa publicité.

Le Collège ne devait plus annoncer de cours d'anglais langue seconde, mais plutôt un programme de D.E.C. avec concentration en langue seconde. En somme, M. Brousseau suggérait au collège de rendre sa publicité plus conforme à la loi, mais pas ses cours.

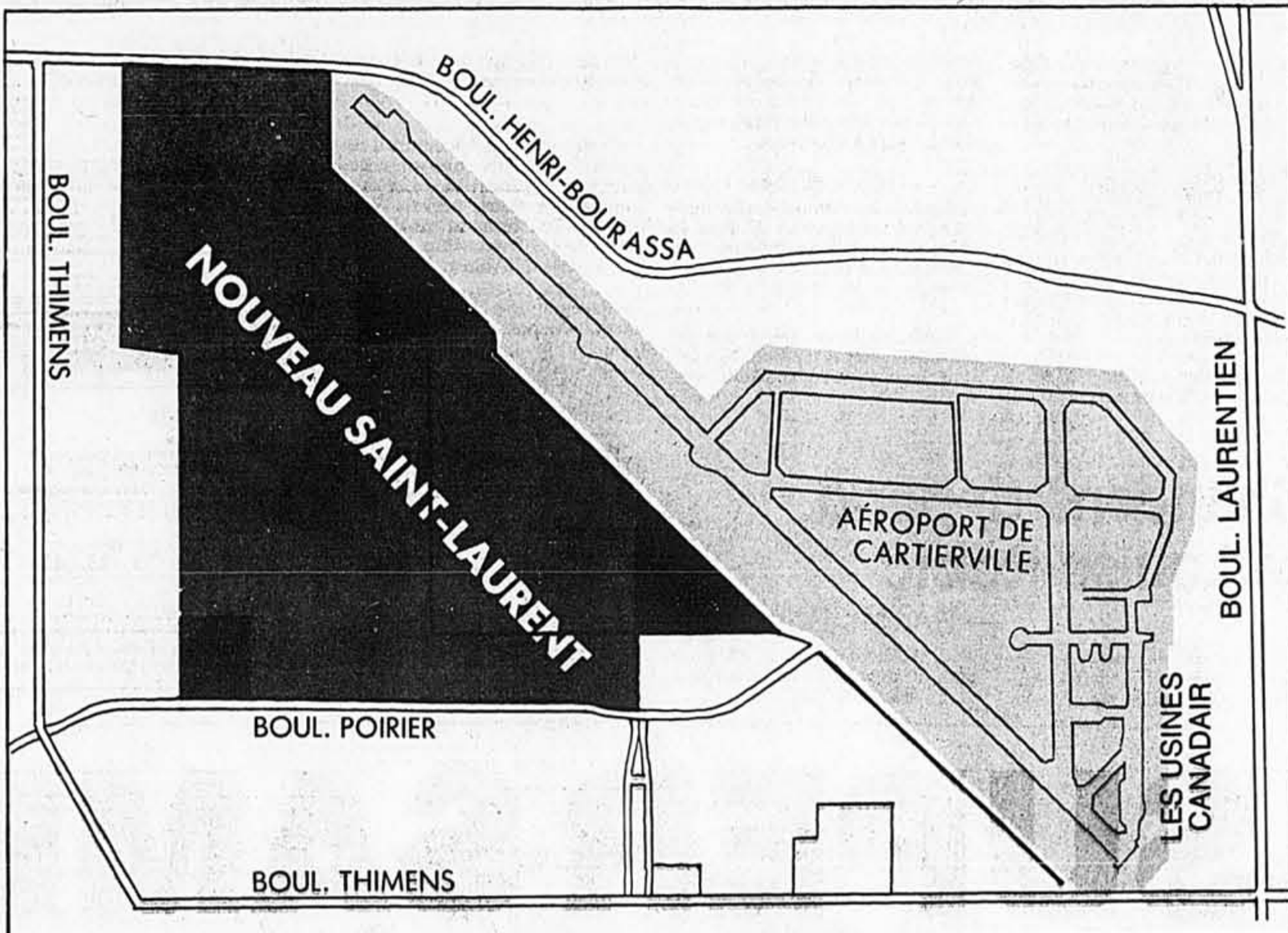
Interrogé hier, le député péquiste de Chicoutimi et ancienne présidente du Conseil des collèges, Jeanne Blackburn, a soutenu que cette affaire démontrait la nécessité de contrôles plus serrés sur les clientèles des collèges privés.

Pas question de fermer l'autoroute Métropolitaine

■ L'administration Doré-Fainstat ne tolérera pas que le ministère québécois des Transports ferme complètement l'autoroute Métropolitaine à la circulation le temps que les travaux de réfection soient terminés.

Interrogé hier, le vice-président du Comité exécutif de la ville de Montréal, M. Robert Perrault, a été catégorique. «Pour nous, il est impensable que l'autoroute Métropolitaine soit complètement fermée à la circulation. Ce serait même inacceptable», a-t-il précisé.

Cela dit, M. Perrault souhaite que le ministre Marc-Yvan Côté révisera ses positions et qu'il optera pour une véritable consultation des dirigeants municipaux concernés par les travaux de réfection de la Métropolitaine.



Comme l'indique ce plan, le Nouveau Saint-Laurent et l'aéroport de Cartierville se trouvent côte-à-côte.

L'aéroport de Cartierville va disparaître et faire place à 7 000 logements

YVON LABERGE

■ Les jours de l'aéroport de Cartierville sont comptés. Bombardier projette de le fermer dans trois ou quatre ans et de vendre ce vaste terrain à des promoteurs immobiliers en vue d'y construire au moins 7 000 logements, a-t-on appris de sources sûres.

Bombardier — propriétaire de l'avionnerie Canadair pour l'avoie acquise du gouvernement fédéral en août 1986 — a confié au bureau d'architectes Huot et Langevin de Montréal le mandat de confectionner le plan d'ensemble du futur développement domiciliaire.

Une première version du plan d'ensemble a été soumise pour étude à la ville de Saint-Laurent le mois dernier, et le Comité d'urbanisme en a discuté brièvement la semaine dernière mais sans rentrer dans les détails, a-t-on encore appris hier.

Essentiellement, le plan d'ensemble prévoit le tracé des rues avec les maisons construites et les espaces verts qui y seraient aménagés tout un parc linéaire le long du boulevard Henri-Bourassa.

Selon nos informations, la fermeture de l'aéroport de Cartierville n'empêcherait pas la poursuite des opérations de l'avionnerie, boulevard Laurentien à Saint-Laurent.

On y continuerait l'assemblage de compo-

santes d'avion cependant que l'assemblage final des appareils se ferait aux installations — agrandies — de Canadair à l'aéroport de Dorval où éventuellement toute la division de l'aviation civile serait démenagée. Quant à la division militaire, on prévoit déjà son installation à Mirabel.

La porte-parole de Canadair, Mme Catherine Chase, déclarait récemment à *La Presse* tout ignorer d'un projet de développement domiciliaire sur les terrains de l'aéroport de Cartierville.

En substance, Mme Chase ajoutait qu'une avionnerie a nécessairement besoin de pistes à proximité, et elle reconnaissait qu'il y a des projets dans l'air mais qu'aucune décision n'a été prise sur l'avenir des installations de Canadair à Saint-Laurent.

Au bureau des architectes Huot et Langevin, on refusait hier d'émettre le moindre commentaire, liés qu'ils sont par contrat avec leur client.

Au siège social de Bombardier, une porte-parole a déclaré que la version déjà donnée par Canadair à *La Presse* et à quelques jours tient toujours. À la différence que Bombardier ne nie pas que les architectes Huot et Langevin ont été engagés afin de produire un plan d'ensemble en vue du développement domiciliaire futur du vaste territoire de l'aéroport de Cartierville, à Saint-Laurent.

Le projet de construction domiciliaire tel

que souhaité par Bombardier — et leurs architectes — ferait corps avec le projet voisin de développement domiciliaire de quelque 7 000 logements du Nouveau Saint-Laurent. Le projet du Nouveau Saint-Laurent, on le sait, est étudié depuis au moins deux ans par les administrateurs municipaux de Saint-Laurent.

Le Conseil municipal de l'endroit avait d'ailleurs décrété des réserves foncières sur quelque huit millions de pieds carrés de terrain du Nouveau Saint-Laurent en avril 1986, et émis des avis d'expropriation sur quelque quatre autres millions de pieds carrés de terrain.

Le mois dernier, le Conseil municipal décidait de reconduire les réserves foncières pour une autre période de deux ans et, le 12 avril prochain, on décidera de l'expropriation des terrains mis sous réserves foncières dans le Nouveau Saint-Laurent.

Dans certains milieux, on craint que le projet de Bombardier ne vienne faire ombre au développement projeté du Nouveau Saint-Laurent. Notamment, on croit que l'annonce d'un aussi vaste projet influencerait sur le prix des terrains du Nouveau Saint-Laurent. Comme l'a expliqué à *La Presse* hier un promoteur immobilier, la rareté des terrains provoque une hausse des prix et, à l'inverse, un trop grand nombre de terrains sur le marché fait baisser les prix.

Gros lot du 6/49: une partie de la manne au Québec

CONRAD BERNIER

■ On peut raisonnablement présumer que des millions de parieurs ont aujourd'hui le moral à zéro! Et qu'ils se sentent fourbus, culbutés, déprimés, voire dépolarisés! Et c'est d'autant plus vrai que chacun d'eux avait la conviction que, cette fois-ci, c'était effectivement son tour.

Et chacun d'eux a finalement dû se résigner à défaire les valises. Pourquoi que quelques-uns aient eu malgré tout l'intelligence de boire le champagne qu'ils avaient euphoriquement mis au frais! Car c'est la méthode des vrais parieurs, pour lesquels le tirage d'un gros lot de plus \$5 millions, peu importe qu'ils le gagnent ou pas, commande rituellement le

champagne! Et celui-ci n'est jamais trop bon quand on le boit pour oublier qu'on vient de perdre en une fraction de seconde \$14206841!

Mais tous ces parieurs, qui n'ont rien gagné même s'ils croyaient dur comme fer pouvoir tout raffler, ont tout de même pu tenter leur chance, alors que des milliers d'autres, les éternels et incorrigibles retardataires, n'ont même pas pu parier à cause d'une panne qui, à partir de 18h55, a paralysé 50 p. cent des terminaux du réseau de Loto-Québec. Ceux-là ont piétiné pendant plus d'une heure avant de rentrer à la maison bredouille! Et, pourtant, chacun d'eux avait la combinaison gagnante! Avoir dans sa poche la combinaison gagnante pour un gros lot de \$14 millions et ne pas

pouvoir la faire valider, ça donne toutes sortes d'envies... irrépressibles et innombrables, non?

À 15 heures, le réseau de terminaux de Loto-Québec avalait 3600 commandes de validation à la minute. À 18 heures, il en avalait 5500. On pouvait espérer qu'il tiendrait le coup puisque sa capacité informatique maximale est de 6000 validations à la minute. À 18h45, il s'est étouffé! Ça ne passait plus! À 19h30, un tout petit râle.

À la Centrale de Loto-Québec, on tente l'impossible pour ranimer le moribond. Ce n'est pas la peine: il n'en peut plus, il n'en veut plus! La direction soupire: «C'est dommage!» Mais se console en découvrant qu'il s'agit de la première panne à survenir depuis 162 jours! Un record!

On a donc parié au total \$46113912.

Les gagnants maintenant: 836643 parieurs gagnent \$10; 46958 autres gagnent \$65,90; 883 gagnent \$1823,30; 23 gagnent \$91540. Parmi les quatre gagnants du gros lot de \$14206841 — un record en importance puisqu'il surpasse le gros lot du tirage du 14 janvier 1984 qui avait atteint \$13,8 millions — un groupe d'une soixantaine de Mascoutains, dont 52 sont à l'emploi de la Survivance, une compagnie d'assurance dont le siège social est situé à Saint-Hyacinthe. Ce groupe avait acheté 123 combinaisons. Le lot de \$3551710 que le groupe a gagné sera subdivisé en 103 parts. Les autres gros lots ont été gagnés en Ontario (2) et en Colombie britannique (1).

Entretien du métro et des autobus: le syndicat accuse la STCUM d'économiser aux dépens de la sécurité

LISA BINSSE

■ Le syndicat des préposés à l'entretien de la Société de transport de la CUM de faire des économies sur l'entretien de son matériel roulant, aux dépens de la sécurité des usagers. La STCUM rétorque que son réseau est le plus sûr au monde.

M. Normand Lamoureux, président du syndicat CSN qui représente les 2000 préposés à l'entretien, s'en est pris à la société hier pour le manque de sécurité «flagrant» de son matériel roulant: métro et autobus.

Il a rappelé l'incident du début de mars, alors qu'un minibus transportant des handicapés a été la proie des flammes sur l'autoroute Métropolitaine, incident qui a failli coûter la vie à trois quadragénaires prisonniers de leur fauteuil roulant. M. Lamoureux soutient que, la veille de l'incendie, on avait rapporté

des défauts sur le véhicule en question. Une odeur d'huile brûlée avait été signalée, mais le véhicule a repris la route sans être inspecté ou réparé.

M. Hubert Sacy, directeur des communications à la STCUM, a reconnu qu'effectivement il semble y avoir eu un imbroglio sur l'usage du minibus, après qu'on eut signalé un problème mécanique. Le véhicule a été utilisé par deux chauffeurs et ceux-ci n'ont rien signalé.

Par ailleurs, selon M. Sacy, l'enquête sur l'incident a révélé que la source de l'incendie (un court-circuit derrière le tableau de bord) n'aurait pas pu être détectée lors d'une inspection. Depuis, a-t-il ajouté, les véhicules sont retirés et passés au crible dès qu'un problème est signalé. Quant aux minibus que le syndicat dit dangereux à cause du matériel inflammable et toxique qui sert d'isolant, M. Sacy affirme que ces véhicules, utilisés ail-

leurs, sont conformes aux normes gouvernementales.

Le syndicat a aussi avancé que la STCUM a réduit les inspections périodiques de son matériel roulant. Le syndicat rappelle qu'il y a eu une hausse de 175 p. cent de la charge de travail, mais seulement une augmentation de neuf p. cent de la main-d'oeuvre. Le résultat: un réseau de transport plus sale et moins sûr. «Au rythme où vont les choses, dit le syndicat, d'ici quelques années, on nous comparera au métro de New York au chapitre du manque d'hygiène.»

«Nous ne sommes pas à l'avant-veille d'un millénaire d'être comparé au métro de New York», réplique M. Sacy, qui n'est pas du tout impressionné par les affirmations du syndicat. S'il est vrai que la charge de travail a grimpé plus vite que la main-d'oeuvre, le syndicat a oublié d'ajouter que les équipements d'entretien sont plus modernes et plus rapides.

The Gazette devra verser \$135 000 à Gerry Snyder

GUY TAILLEFER
de la Presse Canadienne
OTTAWA

■ Tranchant une cause qui traîne devant les tribunaux depuis plus de 10 ans, la Cour suprême du Canada a ordonné hier au quotidien montréalais *The Gazette* de verser \$135 000 en dommages moraux à un ex-membre du conseil exécutif de Montréal, M. Gerald Snyder.

La Cour suprême se trouve ainsi à renverser un jugement de la Cour d'appel du Québec rendu en 1983 et à rétablir celui rendu cinq ans plus tôt par la Cour supérieure.

L'affaire remonte à 1975, alors que *The Gazette* publiait un reportage dans lequel il affirmait à tort, mais sans le nommer, que M. Snyder était un leader de la «mafia juive» montréalaise et qu'il était soupçonné d'avoir des contacts dans le milieu du crime organisé.

En 1976, M. Snyder poursuivait le quotidien montréalais en diffamation. Deux ans plus tard, à l'issue d'un procès devant jury, l'homme politique montréalais se voyait accorder en Cour supérieure une indemnité de \$135 000 au titre des dommages moraux. Le tribunal ordonnait en outre la publication du jugement.

The Gazette a contesté la décision devant la Cour d'appel qui, en 1983, parvenait à la conclusion que le montant accordé par le jury avait été déraisonnable. Il réduisait l'indemnité à \$13 500 et annulait l'ordonnance de publication du jugement.

Au moment où l'affaire éclatait en 1975, M. Snyder était membre du conseil municipal depuis 1957 et était membre du conseil d'administration et du comité exécutif du Comité organisateur des Jeux olympiques (COJO-Montréal).

Entachés d'erreurs

La Cour suprême devait décider si l'indemnité de \$135 000 était «déraisonnable», comme l'a prétendu la Cour d'appel, et si M. Snyder avait droit à une ordonnance de publication en vertu de la Loi sur la presse.

La Cour suprême déboute la Cour d'appel et *The Gazette* dans les deux cas. Dans un jugement partagé, le plus haut tribunal au pays conclut que les motifs retenus par la Cour d'appel, pour conclure que l'indemnité accordée par le jury était déraisonnable, «sont entachés d'erreurs».

La Cour suprême convient que le jury de la Cour supérieure a octroyé à M. Snyder une indemnité inhabituellement élevée, mais pas au point d'être considérée comme «déraisonnable» aux termes de la loi.

Dans un jugement d'à peine deux pages, le juge Jean Beetz, appuyé par le juge en chef Brian Dickson et la juge Bertha Wilson, ne se prononce pas sur les problèmes soulevés par cette cause dans le code civil québécois et se contente de rétablir le jugement du jury.

Dissidents, les juges Antonio Lamer et William McIntyre critiquent et la décision du jury et celle de la Cour d'appel.

Les deux juges dissidents estiment que le jugement du jury était «nettement déraisonnable». Le juge Lamer croit que, de façon générale, les indemnités accordées pour libelle ne devraient pas dépasser \$500 000. M. Snyder n'aurait pas dû recevoir, pour les dommages moraux qu'il a subis, plus de \$35 000, pense le juge Lamer.

«Le juge peut-il, objectivement, attribuer un prix à la douleur, à l'humiliation et à l'angoisse? demande le juge Lamer.

«Comme cette évaluation ne repose sur aucun calcul mathématique, il peut aisément se laisser emporter et accorder une indemnité dépassant tout commune mesure. Bien que la victime ait droit à une réparation intégrale, il faut tout de même veiller à ne pas surindemniser.»

Concernant la décision de la Cour d'appel, le juge Lamer estime que le tribunal québécois a «eu tort de conclure au caractère déraisonnable du verdict en présumant de la responsabilité éventuelle» d'autres parties en cause solées à l'affaire.

Pour justifier sa décision de réduire à \$13 500 l'indemnité versée au plaignant, la Cour d'appel s'est en effet appuyée sur le fait que la poursuite intentée contre *The Gazette* n'était pas la seule logée par M. Snyder dans cette affaire.

D'autres poursuites intentées par M. Snyder contre différents médias, qui ont repiqué l'article de *The Gazette*, et deux policiers de la Sûreté du Québec sont toujours pendantes devant les tribunaux.

Une invitation de la bière **Laurentide**

À GAGNER: pour 2 personnes à tous les jours du mois de mars

Fais ta valise!

1 voyage par jour au Club Med

Le N° de vol aérien d'aujourd'hui est: **067**

Si vous détenez une capsule Laurentide affichant ce N° de vol aérien, composez le **1-976-7878 AVANT 23h59 AUJOURD'HUI MÊME** pour vous inscrire au tirage (frais de 50¢ par appel).

Écoutez CKMF pour connaître les gagnants.

La Presse

Les abonnés de Québec Téléphone et Télébec, composez le **1-514-976-7878 AVANT 23h59 AUJOURD'HUI MÊME** (frais d'interurbain applicables).

Reglements complets à La Presse, CKMF et à la Brasserie Moisson. Ce concours est réservé aux 18 ans et plus. Aucun achat nest requis.

Immigration Canada continue d'émettre des ordonnances d'expulsion

ROLLANDE PARENT
de la Presse Canadienne

Le Ghanéen qui devait être expulsé dans son pays, demain, a gagné quelques jours, peut-être quelques semaines de sursis.

Pour des raisons impossibles à connaître, les fonctionnaires d'Immigration Canada devront réorganiser son départ pour une date ultérieure de même que celui d'une quinzaine d'autres personnes, dont un ressortissant de l'Inde, d'Espagne et deux Turcs.

Ces personnes seront expulsées dans les prochaines semaines du fait qu'elles n'ont pas réussi à se faire accepter en qualité de réfugié.

Pendant que le ministre québécois de l'Immigration continue de soutenir qu'il y a gel temporaire d'expulsion pour les 47 000 revendicateurs du statut de réfugié au Canada, dont au moins 32 000 au Québec, Immigration Canada continue d'émettre des ordonnances d'expulsion.

Encore hier, des dates d'expulsion ont été fixées à des gens de

divers pays d'origine, a-t-on appris. C'est ce qui ressort de diverses sources, dont Richard Saint-Louis, porte-parole d'Immigration Canada à Montréal.

Onde de choc

Pendant ce temps, le dénouement de l'occupation de l'église Saint-Robert Bellarmin, dans l'est de Montréal, mardi, continue de créer des ondes de choc.

L'avocate Joyce Yedid compte parmi ses clients un Ghanéen faisant face à une expulsion prochaine.

Elle compte invoquer la charte canadienne devant la cour fédérale.

«Je doute qu'un tribunal, au regard de la constitution, puisse accepter une inégalité de traitement. Notre charte prévoit l'égalité de traitement pour les personnes en situation similaire», a-t-elle fait valoir.

«Peut-on dire que nous n'allons pas déporter les Turcs pour les questions humanitaires et déporter des Ghanéens (ce qu'on a déjà fait). Ça m'apparaît difficile à justifier devant les tribunaux».

Me Yedid croit savoir que les avocats de Toronto qui ont des clients turcs feront valoir également la charte fédérale des droits.

«S'il y a un genre d'amnistie pour les personnes au Québec, comment peut-il y avoir la déportation de personnes en Ontario dans des situations égales», s'est-elle demandée.

Avant d'agir, l'avocate attend

de voir si la Commission d'Immigration canadienne procédera à des expulsions ou pas au cours des prochains jours.

Me Yedid n'exclut pas des moyens qui ont déjà fait leur preuve.

Référant au Ghanéen dont l'expulsion avait été prévue pour samedi, elle dit: «Il faudra qu'on le trouve pour le déporter. Il y a des églises à Montréal. Si les églises ouvrent leurs portes pour les Turcs, je présume qu'il en sera de même pour tout le monde.»

Le sort des Ghanéens dépend de la ministre Louise Robic

— Benoit Bouchard

NICOLE BEAUCHAMP

Pour le ministre Benoit Bouchard, la décision de surseoir aux ordres d'expulsion de 37 Turcs de Montréal se limite pour l'instant à ces seuls demandeurs d'asile. Et le sort des quelque 23 000 autres réfugiés installés au Québec, notamment celui des Ghanéens sous le coup d'une déportation imminente, dépend de la ministre Louise Robic.

«En vertu de l'entente Cullen-Couture, nous avons respecté la demande de Québec de suspendre les ordres de déportation de 27 familles (37 personnes) turques. Québec va-t-il nous recommander certaines personnes parmi elles ou d'autres? En attendant de recevoir ces recommandations, les avis de déportation dans le cas des Ghanéens ont été reportés pour le moment. Au début de la semaine prochaine, on verra exactement de quoi il en retourne. Je ne peux m'avancer plus qu'un jour à la fois», a déclaré hier le ministre fédéral de l'Immigration.

Assailli par les journalistes lors de l'ouverture officielle de L'École de Comédie à Montréal, M. Bouchard a démenti à nouveau qu'il ait accordé un sursis général aux 40 000 revendicateurs du statut de réfugié au Canada. «La dynamique est différente au Québec à cause de l'entente Cullen-Couture. Dans toutes les autres provinces, l'application de la loi va suivre son cours», a-t-il indiqué.

L'on sait la confusion qu'a semé ces derniers jours la portée des arrangements convenus entre les autorités canadienne et québécoise de l'Immigration. «J'ai dit non à Mme Robic en ce qui a trait à un processus de révision administrative immédiat. Il n'en est pas question avant l'adoption de la loi C-55, car c'est me demander de vider le bain quand la chaudière est ouverte», a répété M. Bouchard.

Des observateurs prêtent à M. Bouchard l'intention d'accorder une amnistie générale pour les quelque 40 000 étrangers en attente de statut au pays. Le ministre a évoqué, hier, la possibilité «d'éliminer cet arrimage» une fois la loi adoptée par le Sénat.

«Nous avons déjà procédé dans le passé à une révision administrative qui s'est soldée par 85 pour

cent d'acceptations et 15 pour cent de déportations. Je suis ouvert à cela», a-t-il dit.

loto-québec **Résultats**

Tirage du 88-03-23

		GAGNANTS	LOTS
6/6	4		3 551 710,00\$
5/6 +	23		91 540,00\$
5/6	883		1 823,50\$
4/6	45 958		65,90\$
3/6	836 643		10,00\$

VENTES TOTALES: 46 113 912,00\$
PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 2 500 000,00\$

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

SUPER SAMEDI DU RÉFRIGÉRATEUR

SAMEDI LE 26 MARS
DANS NOS 5 MAGASINS ET NOS 2 CENTRES DE LIQUIDATION
DE LA RÉGION DE MONTRÉAL
HÂTEZ-VOUS! UN DE CHAQUE SEULEMENT

Veuillez noter que les modèles suivants ont été remis en état ou sont légèrement endommagés.

PLACE VERTU À VILLE ST-LAURENT					BROSSARD MAIL CHAMPLAIN					CARREFOUR ANGRIGNON À VILLE LASALLE					CARREFOUR LAVAL LAVAL				
NO	TON	MOD.	ÉTAIT	CH.	NO	TON	MOD.	ÉTAIT	CH.	NO	TON	MOD.	ÉTAIT	CH.	NO	TON	MOD.	ÉTAIT	CH.
30860	Blanc	18 pi²	869,99\$	629\$	30868	Amande	18 pi²	879,99\$	639\$	30868	Amande	18 pi²	879,99\$	639\$	20660	Blanc	16 pi²	889,99\$	609\$
35660	Blanc	16 pi²	849,99\$	619\$	40868	Amande	18 pi²	1059,99\$	709\$	60669	Amande	16 pi²	1059,99\$	699\$	30860	Blanc	18 pi²	869,99\$	629\$
60860	Blanc	18 pi²	1119,99\$	739\$	45870	Blanc	18 pi²	1019,99\$	879\$	70868	Amande	18 pi²	1179,99\$	789\$	40860	Blanc	18 pi²	1049,99\$	699\$
70460	Blanc	14 pi²	989,99\$	659\$	70468	Amande	14 pi²	999,99\$	669\$	70860	Blanc	18 pi²	1169,99\$	779\$	40868	Blanc	18 pi²	1049,99\$	699\$
70468	Amande	14 pi²	999,99\$	669\$	75860	Blanc	18 pi²	1199,99\$	819\$	75861	Blanc	18 pi²	1209,99\$	829\$	40868	Amande	18 pi²	1059,99\$	709\$
70668	Amande	16 pi²	1099,99\$	729\$	80660	Blanc	16 pi²	1189,99\$	829\$	75868	Amande	18 pi²	1209,99\$	829\$	40860	Blanc	18 pi²	1049,99\$	699\$
70868	Amande	18 pi²	1179,99\$	789\$						70868	Amande	18 pi²	1179,99\$	789\$	70668	Amande	16 pi²	1099,99\$	729\$
80660	Blanc	16 pi²	1189,99\$	829\$	GALERIES D'ANJOU À VILLE D'ANJOU					80661	Blanc	16 pi²	1199,99\$	839\$					
80860	Blanc	18 pi²	1289,99\$	889\$	15930	Blanc	9 pi²	519,99\$	409\$	80868	Amande	18 pi²	1299,99\$	899\$	20668	Amande	16 pi²	899,99\$	619\$
80868	Amande	18 pi²	1299,99\$	899\$	40468	Amande	14 pi²	929,99\$	619\$	40860	Blanc	18 pi²	1049,99\$	699\$					
					40668	Amande	16 pi²	989,99\$	669\$	40460	Blanc	14 pi²	919,99\$	609\$					
					75860	Blanc	18 pi²	1199,99\$	819\$	70868	Amande	18 pi²	1179,99\$	789\$					
					80868	Amande	18 pi²	1299,99\$	899\$	75868	Amande	18 pi²	1209,99\$	829\$					
					90860	Blanc	18 pi²	1119,99\$	979\$	75861	Blanc	18 pi²	1209,99\$	829\$					
										60860	Blanc	18 pi²	1119,99\$	739\$					

CENTRE DE LIQUIDATION DE VILLE ST-LAURENT

3207, Boul. Thimens

NO	TON	MOD.	ÉTAIT	CH.	NO	TON	MOD.	ÉTAIT	CH.
40860	Blanc	18 pi²	1049,99\$	699\$	70669	Amande	16 pi²	1109,99\$	739\$
30268	Amande	12 pi²	729,99\$	489\$	70668	Amande	16 pi²	1099,99\$	729\$
30860	Blanc	18 pi²	869,99\$	629\$	70669	Amande	16 pi²	1109,99\$	739\$
20468	Amande	14 pi²	829,99\$	579\$	70869	Amande	18 pi²	1189,99\$	789\$
40660	Blanc	16 pi²	979,99\$	649\$	70868	Amande	18 pi²	1179,99\$	789\$
40868	Amande	18 pi²	1059,99\$	709\$	55878	Amande	18 pi²	1069,99\$	929\$
40660	Blanc	16 pi²	979,99\$	649\$	75860	Blanc	18 pi²	1199,99\$	819\$
40868	Amande	18 pi²	1059,99\$	709\$	75861	Blanc	18 pi²	1209,99\$	829\$
60668	Amande	16 pi²	1049,99\$	689\$	80860	Blanc	18 pi²	1289,99\$	889\$
60668	Amande	16 pi²	1049,99\$	689\$	81868	Amande	18 pi²	1419,99\$	949\$
60668	Amande	16 pi²	1049,99\$	689\$	80868	Amande	18 pi²	1299,99\$	899\$
70660	Blanc	16 pi²	1089,99\$	719\$	81868	Amande	18 pi²	1419,99\$	949\$

CENTRE DE LIQUIDATION DE ST-LÉONARD

La Su-Père Plaza, 5960, Boul. des Grandes Prairies

NO	TON	MOD.	ÉTAIT	CH.	NO	TON	MOD.	ÉTAIT	CH.
40868	Amande	18 pi²	1059,99\$	709\$	75860	Blanc	18 pi²	1199,99\$	819\$
40468	Amande	14 pi²	929,99\$	619\$	80861	Blanc	18 pi²	1299,99\$	899\$
40668	Amande	16 pi²	989,99\$	669\$	80868	Amande	18 pi²	1299,99\$	899\$
40460	Blanc	14 pi²	919,99\$	609\$	80868	Amande	18 pi²	1299,99\$	899\$
40660	Blanc	16 pi²	979,99\$	649\$	80868	Amande	18 pi²	1299,99\$	899\$
40860	Blanc	18 pi²	1049,99\$	699\$	80868	Amande	18 pi²	1299,99\$	899\$
40868	Amande	18 pi²	1059,99\$	709\$	40460	Blanc	14 pi²	919,99\$	609\$
60660	Blanc	16 pi²	1039,99\$	689\$	80868	Amande	18 pi²	1299,99\$	899\$
60868	Amande	18 pi²	1129,99\$	749\$	80869	Amande	18 pi²	1309,99\$	909\$
80668	Amande	16 pi²	1209,99\$	839\$	80668	Amande	16 pi²	1209,99\$	839\$
60868	Amande	16 pi²	1129,99\$	749\$	81868	Amande	18 pi²	1419,99\$	949\$
80668	Amande	16 pi²	1209,99\$	839\$					
70868	Amande	18 pi²	1179,99\$	789\$					

QU'EST-CE QU'UN CENTRE DE LIQUIDATION? Un endroit où vous pouvez acheter de la marchandise neuve, en surplus ou fin de série, provenant du catalogue ou de nos magasins... à une fraction du prix! De plus, vous pouvez également y trouver des articles retournés par les clients. Parmi ces articles, quelques-uns ont été remis en état par nos techniciens, sont endommagés et/ou sont égratignés; avec un minimum de retouches de votre part, ces articles paraîtront comme neufs.

POLITIQUE DES PRIX Les prix ci-dessus sont ceux de la marchandise apportée avec soi, légers frais supplémentaires pour la livraison. Les rabais indiqués sont calculés à partir des prix ordinaires mentionnés dans les catalogues présentement en vigueur ou perimés ou dans les magasins. La mention "Était" indique le prix ordinaire d'une marchandise ayant déjà été offerte dans un magasin ou catalogue Sears à travers le Canada.



vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT **SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA** **LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA** **LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN**

Les mentions "Ord." ou "Était" de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Ville St-Laurent, Place Vertu, 335-7770; Brossard, Mail Champlain, 465-1000; Anjou, Galeries d'Anjou, 353-7770; Laval, Carrefour Laval, 682-1200; LaSalle, Carrefour Angrignon, 364-7310. Copyright Canada, 1988, Sears Canada Inc.

Saisie de 1,5 kilo de cocaïne

Les policiers de la section des stupéfiants de la CUM ont effectué trois perquisitions, dans la nuit de mercredi à jeudi, et saisi au moins 1,5 kilo de cocaïne d'une valeur possible de plusieurs millions de dollars.

Les policiers ont aussi saisi plus de 500 gr de haschisch, des balances, des couteaux, des pipes à haschisch et des livres de comptabilité.

La principale saisie de cocaïne a été effectuée au 10 500, boulevard de L'Acadie, un immeuble de rapports où la police a fait plusieurs opérations depuis un an.

Les policiers ont aussi saisi près de \$ 10 000 en argent liquide à cet endroit. Un homme de 45 ans devait comparaître en rapport avec cette affaire.

Trois autres personnes, dans la vingtaine, devaient comparaître hier à la suite des deux autres perquisitions.

AUJOURD'HUI à 10 h 50

Suzanne Lévesque
«Touche-à-tout»... sur les fours à micro-ondes avec Thérèse Daigle de l'École d'art culinaire de l'Institut national des viandes.

CKAC 97.3
LA SUPERSTATION
ÉCOLE D'ART CULINAIRE
INSTITUT NATIONAL DES VIANDES INC.



DE NOMBREUX PRIX À GAGNER

voyez tous les détails dans
La Presse
Dimanche

Les organisateurs du Tour de l'île attendent pas moins de 30 000 cyclistes cette année

Encouragés par le succès incontesté de l'an dernier, les organisateurs du Tour de l'île de Montréal attendent pas moins de 30 000 cyclistes cette année.

La quatrième édition du tour aura lieu le dimanche 5 juin. Elle déclassera, prévoit-on, le *Five Boro Bike Tour* de New York, et le *London Brighton Tour* de Londres.

« Cette grande fête sportive marquera de façon éclatante la journée mondiale de l'environnement », a entonné hier le ministre québécois de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, président d'honneur du tour cette année.

L'an dernier, 26 000 cyclistes avaient pris le départ du troisième Tour de l'île. Autant de femmes que d'hommes y ont participé.

Le tout nouveau parcours du Tour de l'île s'étend sur 66 kilomètres et traverse quatre municipalités : Montréal, Montréal-Nord, Montréal-Est et Saint-Laurent. Les cyclistes pourront notamment longer la Rivière-des-Prairies sur plus de 20 kilomètres, via le boulevard Gouin.

Quatre parcs-relais seront aménagés en vue d'offrir des services de dépannage mécanique, de premiers soins, d'approvisionnement en eau. Ce sont le Parc de la Rivière-des-Prairies, le parc de l'Île de la Visitation, le parc Saint-Odile et le parc Larry.

Les organisateurs de l'événement prévoient recruter 3 000 volontaires qui assureront la sécurité des partici-

pants et un service d'intervention tout au long du parcours.

L'an dernier, la moitié des participants au tour avaient entre 20 et 35 ans, 30 p. cent entre 35 et 60 ans et 20 p. cent moins de 20 ans. Plus de 45 p. cent provenaient de l'extérieur de l'île de Montréal, certains venant d'aussi loin que l'Ontario, les Maritimes et la Nouvelle-Angleterre.

Dans sa plus longue extension, le train de cyclistes atteindra 55 kilomètres, soit la distance entre Montréal et Saint-Hyacinthe.

Plusieurs commanditaires ont déjà assuré les organisateurs de leur collaboration, les deux principaux étant la Fédération des producteurs de lait du Québec et l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Le budget, cette année, atteindra \$900 000, soit \$150 000 de plus que l'an dernier.

On peut s'inscrire dès maintenant au Tour de l'île en se procurant un formulaire chez les marchands Sports Experts du Québec, de l'Ontario et des Maritimes. Le coût d'inscription est de \$8 (\$4 pour les jeunes de moins de 12 ans).



Gérald LeBlanc

Nos Turcs

Lorsqu'ils arrivaient par centaines, à la fin de 1986, les Turcs ont fait peur au monde. Très peu de Montréalais auraient levé le petit doigt pour empêcher le renvoi immédiat de ces intrus.

Et voilà que 15 mois plus tard, l'annonce qu'Ottawa allait déporter ces mêmes Turcs soulève un vent de protestation qui balaie tout sur son passage. Cet extraordinaire courant de sympathie et de solidarité a pris tout le monde par surprise.

Qui aurait pu prédire que les enfants turcs deviendraient les chouchous de nos médias francophones? Qui aurait cru qu'une avocate francophone donnerait la bise à un travailleur turc, avant de fondre en larmes devant les caméras de télévision? Qui aurait pu imaginer que ces Turcs musulmans se retrouveraient en train de célébrer une messe avec le curé d'une paroisse catholique de l'Est de Montréal? Que s'est-il passé pour que le courant change aussi radicalement? Comment expliquer ce spectaculaire revirement d'attitude, de la communauté francophone de Montréal en particulier?

Il faudra un certain temps pour saisir la portée exacte de ce qui vient de se produire, pour dégager le sens profond de cet événement. On peut cependant déjà sentir la pointe d'un changement en profondeur, un « signe porteur d'avenir » diraient les prospectivistes.

Plusieurs anciens Turcs, établis chez nous depuis 10 ou 20 ans, appellent pour nous remercier de ce que nous avons fait pour les leurs. C'est en effet l'opinion publique qui a sauvé les Turcs de la déportation qui semblait inévitable, il y a 15 jours.

Et si l'opinion publique s'est fait entendre c'est parce que plusieurs d'entre nous en étaient venus à parler de « nos Turcs ». Des dizaines de lettres et d'appels téléphoniques témoignent, depuis une semaine, de l'important nombre de vieux Montréalais qui ont été en contact avec les Turcs. Les terribles images de départ ont graduellement fait place à la sympathie et à l'attachement pour ces honnêtes gens.

Les contacts se sont surtout établis autour de deux pôles : le travail et l'école. Les Turcs se sont révélés de très bons travailleurs et ont ainsi gagné l'estime des employeurs.

Quant aux enfants, pour la défense desquels se sont levés des petits camarades, des enseignants et des directeurs d'école, il faut reconnaître ici le rôle capital joué par la loi 101. C'est grâce à cet essentiel instrument de survie de la société française de Montréal que les petits Turcs se sont francisés et ont acquis nos coeurs. C'est grâce à la loi 101, si l'on écoute surtout la télévision en français, la deuxième langue des enfants, dans les foyers turcs.

Ces enfants se sont fait les interprètes de leurs parents pour les médias d'information, comme ils le font dans les magasins, auprès des avocats, à l'hôpital et partout dans la vie. Ces enfants parlent le français et peuvent donc fonctionner dans notre société. Ce facteur fut un point tournant dans la lutte des Turcs.

Quant aux parents, la plupart ne parlent pas encore assez le français ou l'anglais pour soutenir une conversation. Ils ont suivi quelques cours de français, mais l'apprentissage d'une langue aussi différente de leur langue maternelle ne se fait pas du jour au lendemain pour ces paysans, qui doivent d'abord assurer la survie de leur famille.

Il n'en reste pas moins que l'intégration de nos nouveaux Turcs à la communauté francophone est bien enclenchée. Il ne reste qu'un maillon faible dans la chaîne, le milieu de travail où la plupart des employeurs fonctionnent encore uniquement en anglais.

Pour éviter les drames familiaux, il faut mettre un terme à cette absurdité où notre système force les parents et les enfants à apprendre une langue seconde différente. Il faut de toute urgence assurer l'apprentissage du français à l'école. Pourquoi ne pas mettre sur pied un programme conjoint, financé par Québec et les employeurs, pour favoriser l'apprentissage du français durant les heures de travail? C'est la seule manière de préserver la « paix sociale », si chère à notre premier ministre.

Il faut enfin souligner le changement de mentalité qui est en train de s'opérer chez les francophones de Montréal à l'endroit des immigrants. La menace de déportation de nos Turcs a permis de constater cette nouvelle attitude à l'endroit des nouveaux Montréalais.

Attirés par les caméras et le spectacle, certains rencontraient les Turcs pour la première fois à l'église Saint-Robert-Bellarmin. Plusieurs autres, par contre, venaient y serrer la main ou embrasser des gens qu'ils côtoient depuis plusieurs mois déjà. Modestement et dans l'ombre, plusieurs Montréalais sont en train de modifier nos relations avec les immigrants. C'est à eux que les Turcs doivent leur victoire et c'est à eux que nous devons tous ce changement de mentalité qui commence à poindre à l'horizon.

« On est capable! » Oui, même s'il est lui-même petit et menacé, notre peuple est capable de s'ouvrir aux autres et de les inviter à bâtir une société française en Amérique. Tel est finalement le merveilleux cadeau que viennent de nous faire les Turcs de Montréal. Merci à Yusuf et à tous les siens.

Tesçekkür ederiz!

Ding et Dong Fortier

Doris Lussier avait bien raison de préférer son rôle du Père Gédéon à celui de professeur d'université. C'est pourquoi, il fut si important de voir poindre Ding et Dong lorsqu'Yvon Deschamps commençait à se répéter. Et voici que Rock et Belles Oreilles, mes nouveaux thérapeutes du rire, menacent de se faire damer le pion par une nouvelle star de l'humour.

On ne le connaît pas encore très bien, car il se manifeste seulement une fois par année, de l'autre côté de l'Outaouais par surcroît. Ce nouveau comique vient toutefois de donner un tel show que ce n'est qu'une question de temps avant qu'il devienne une vedette nationale.

Commissaire aux langues officielles du Canada, D'Iberville Fortier (quel beau nom pour le show-bizz) constate une ouverture grandissante des provinces anglaises à l'endroit des francophones tandis que le Québec se complait à humilier ses anglophones.

Ne comprenant pas que D'Iberville ait décidé de recourir à l'humour pour régler nos problèmes linguistiques, plusieurs Québécois, y compris notre premier ministre, sont entrés dans une sainte colère. Non, non il faut rire et célébrer l'avènement de ce nouveau grand comique.

Enfin un humoriste de talent qui se penche, non pas sur les téléromans et les réclames publicitaires, mais sur les graves problèmes politiques de la société canadienne.

J'ai hâte de voir quel réseau de télévision réussira à enrôler Ding et Dong Fortier.

Pâques au Concorde?

79\$

D'accord, mon coco!



Sur les Champs-Élysées de Québec

Pâques à l'hôtel Loews Le Concorde de Québec. Temps de bonne humeur. Temps de magie. Temps de détente. Oui, mon coco!

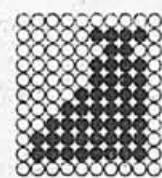
L'hôtel est en fête. Les cafés-terrasses sur Grande Allée sont animés. Les calèches ajoutent romantisme et poésie. Vive la vie! Vive la compagnie!

Et du 16 au 20 avril 1987, nous vous proposons d'en profiter pleinement pour 79\$*. Ce prix comprend:

- chambre spacieuse (un très grand lit ou deux lits doubles) pour une, deux, trois ou quatre personnes
- de délicieuses truffes au chocolat... une des spécialités de notre pâtisseries
- un laissez-passer à notre salle d'exercices et aux saunas
- accès, à titre de membre temporaire, au club sportif adjacent à l'hôtel
- un espace de stationnement dans notre garage chauffé.

De plus ne manquez pas de faire des réservations pour le brunch spécial à saveur d'érable. Cabane à sucre. Violoneux. Tout a été prévu!

*CONDITIONS: Par chambre, par nuit, stationnement inclus. Aucuns frais pour les enfants de moins de 14 ans partageant la chambre d'un adulte. Les réservations doivent être faites à l'avance. Le nombre de chambres est limité et ces tarifs peuvent être modifiés en tout temps. Pour réserver, téléphonez sans frais directement au Concorde 1-800-463-5256.



LOEWS Le Concorde
L'HÔTEL SUR GRANDE ALLÉE

Vive la Vie! Vive la Compagnie!

1225, Place Montcalm, Québec (Québec) Canada G1R 4W6

Le conseiller André Berthelet se prononce contre la fluoration de l'eau

Québec a «refilé une patate chaude» à Montréal, estime-t-il

MARIANE FAVREAU

« Je ne suis pas contre le fluor, mais contre la fluoration de l'eau à Montréal. Je souhaite des solutions alternatives qui respectent mieux les libertés et les droits individuels », a déclaré hier le conseiller municipal André Berthelet.

Témoignant devant la commission du développement communau-

taire, le président du conseil municipal soutient que cette mesure inéquitablement de gens à Montréal pour que l'administration ne l'adopte pas. D'autant plus qu'elle pourrait s'avérer un boomerang politique pour le RCM.

« Une administration municipale qui croit suffisamment à la qualité de l'air pour s'approprier à protéger les non-fumeurs, qui croit au besoin d'épurer les eaux entourant Montréal et d'y aménager des plages, qui s'engage à protéger nos espaces verts, n'a pas de raison d'imposer à ses commettants de consommer un produit probablement toxique comme le fluor. »

Solution qu'il estime « pour le moins contraignante, coercitive et même cavalière ». Il assure que nombre de personnes aux moyens modestes se mettront à acheter de l'eau embouteillée pour échapper à l'eau fluorée du robinet.

Il demande aussi à l'administration d'être bien consciente que Québec lui refilait une « patate chaude ». « Pourquoi le gouvernement rejette-t-il la responsabilité de la fluoration sur les municipalités plutôt que d'exiger le respect de sa loi, si ce n'est qu'il a perdu l'assurance qu'il s'agit d'une mesure populaire souhaitée par le grand nombre? »

« Le gouvernement du Québec, malgré les réticences clairement exprimées par le conseil consultatif de l'Environnement, a résolu de faire supporter l'odieuse de la mise en application de la fluoration aux municipalités, constate le conseiller. Et nous, à Montréal, nous allons servir de cobayes. »

Par ailleurs, le docteur John Lee, considéré comme un expert sur les effets adverses de la fluoration, est venu de Californie mettre la commission en garde. Après de nombreuses années d'études, il soutient que l'efficacité de la fluoration de l'eau ne repose pas sur des bases si solides qu'on le dit. Qu'il y a des études détaillées sur la toxicité des fluorures. Qu'il faut aussi tenir compte des fluorures dans la chaîne alimentaire.

Il estime que la littérature scientifique favorable à la fluoration se limite à peu de choses quand on élimine les gens qui se citent les uns les autres.

Le fluor a des effets sur les enzymes et les cellules, soutient-il. Il cite notamment l'un de ses études sur le syndrome de Gilbert. Il avait constaté que les personnes atteintes du syndrome augmentaient considérablement. On n'a eu qu'à soustraire l'eau fluorée pour faire disparaître les symptômes dans une grande proportion des cas.

Le docteur Pierre Duplessis, représentant le DSC de Sainte-Justine et le département de pédiatrie de l'Université de Montréal, assure la commission de l'efficacité du fluor, basée sur des études épidémiologiques sérieuses, ainsi que de son innocuité aux concentrations optimales.

Il assure que le fluor ajouté à d'autres véhicules que l'eau (le sel, le lait) ne présente pas les mêmes avantages, entre autre à cause de la difficulté d'ajuster avec précision les dosages lorsque diverses sources non contrôlées existent.

Il soutient que le fluor n'est pas un élément polluant. « On devrait plutôt mettre l'accent sur la dépollution des cours d'eau et non pas retarder une mesure de santé publique bénéfique à tous. »

Pour sa part, le Conseil central de Montréal de la CSN a fait savoir qu'il n'appuyait plus la fluoration de l'eau. Au cours d'une assemblée, mercredi soir, les délégués ont décidé, par un vote serré, de ne pas présenter le mémoire prévu qui recommandait la fluoration de l'eau.

« On envisageait de se faire entendre aux audiences publiques, de dire la secrétaire générale, Mme Claudette Carbonneau. Notre projet de mémoire contenait une recommandation en faveur de la fluoration avec certaines conditions. Mais l'assemblée spéciale a rejeté cette position. »

INVITATION



Venez me voir vivant, entouré de fleurs. J'exposerai à l'Orchidexpo 88, au Complexe Guy-Favreau, Montréal, samedi 26 mars, de midi à 6 h, et dimanche 27 mars, de 9 h à 5 h. Dons obligatoires, à l'entrée, de 4\$, aux Orchidophiles de Montréal.

Yves Papillon

Banlieue de Mexico, en 945



« Tant qu'on bouge pas, mes réparations vont tenir... »

A une certaine époque, tout le monde avait le temps - et l'énergie et les moyens - de constamment réparer, entretenir, retaper, rafistoler, et faire défiler chez eux 36 métiers. Toujours avoir sur les bras quelque chose qui ne fonctionne pas, une fenêtre qui ferme mal ou un toit qui coule, et trouver cela normal...

Aujourd'hui, au Sanctuaire, vous pouvez dire adieu à ces préoccupations. La qualité de construction désirée pour la qualité de vie que vous méritez. Les soins, c'est désormais à votre style de vie que vous les apporterez. Le Sanctuaire du Mont-Royal. Le mode de vie d'aujourd'hui.



le sanctuaire
LE MODE DE VIE D'AUJOURD'HUI du mont-royal

PHASE VI MAINTENANT EN VENTE: CONDOMINIUMS PRIVILÉGIÉS EN BORDURE OUEST D'OUTREMONT. BUREAU DE VENTE: 6100, CHEMIN DE ACON, MONTRÉAL (514) 738-6000. DE PRÉFÉRENCE SUR RENDEZ-VOUS. 1, 2 OU 3 CHAMBRES À COUCHER ET PENTHOUSES (SELON DISPONIBILITÉ).

La Presse des Six-Douze est une initiative de La Presse / Education. Cette page paraît tous les vendredis en période scolaire et est réalisée par deux enseignantes du primaire: Mesdames Christiane Labrie et Christiane Paquette, d'après une idée originale de Madame Christiane Labrie. Son objectif est de permettre aux jeunes de six à douze ans de lire avec intérêt et compréhension des textes d'actualité. Les articles sont rédigés de manière à faciliter leur utilisation à des fins pédagogiques. Pour renseignements: Céline Landry (514) 285-6890

La Presse



DES SIX-DOUZE

SEMAINE DU 16 AU 22 MARS 1988



A PROPOS

Bonjour, Les cartes de membre des Jeunes Journalistes sont enfin prêtes! L'attente en valait la peine... elles sont superbes. Si tu as déjà écrit un article pour être membre du Club des jeunes journalistes, tu recevras ta carte dans 2 ou 3 semaines. Un rappel: pour devenir membre, tu dois nous envoyer un article journalistique sur un événement de l'actualité. Tu peux même aller interviewer quelqu'un de ton entourage qui organise un carnaval, une fête, un festival, un tournoi... et bâtir un article sur cette célébration. De temps à autre, nous ferons des tirages au sort et publierons les noms des gagnants ainsi que leur numéro de carte de membre. Donc garde ta carte précieusement! La semaine prochaine il n'y aura pas de publication de la page des Six-Douze puisque c'est vendredi saint. Nous te souhaitons de très bonnes vacances de Pâques. Le ski de printemps est à son meilleur, alors profitez-en! Ou prends quelques minutes pour « pondre » ton article et nous l'envoyer à: **Les Jeunes Journalistes** Page des Six-Douze 7, rue Saint-Jacques Montréal, H2Y 1K9 Bonne semaine, Christiane Labrie et Christiane Paquette

Bonne nouvelle pour les Turcs



Ces jours derniers, une quarantaine de réfugiés turcs ont reçu un avis d'expulsion du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada les obligeant à retourner dans leur pays, la Turquie. Cependant, à la demande du gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral a décidé de suspendre ces avis. Les Turcs sont arrivés à l'aéroport de Mirabel entre juillet et décembre 1986. Ils ont demandé le statut de réfugié. Ce statut est accordé à des personnes qui veulent fuir leur pays d'origine afin d'échapper à un danger tel que la guerre, la persécution idéologique, politique ou religieuse, etc. Ces personnes peuvent alors quitter leur pays sans demander l'autorisation et venir au Canada qui est un des pays du monde à

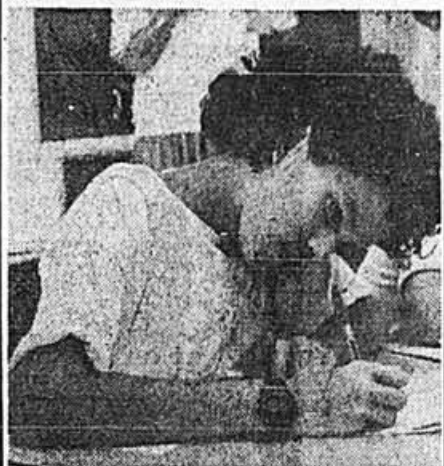
accorder le statut de réfugié. Dans le cas des Turcs, le gouvernement fédéral ne les reconnaît pas comme réfugiés parce qu'il juge que leur vie n'était pas en danger en Turquie. Le gouvernement exigeait que les Turcs retournent dans leur pays et qu'ensuite ils demandent l'autorisation de résider au Canada. Cette façon de procéder est la même pour toutes les personnes qui désirent immigrer au Canada. Plusieurs personnes et organismes se sont opposés à la décision du ministère de l'Emploi et de l'Immigration d'expulser les Turcs. Ils trouvaient que le gouvernement avait pris trop de temps pour agir (un an et demi). Selon eux, les Turcs se sont bien intégrés à leur nouvelle vie canadienne. Un dossier à suivre.

Un fondeur fonceur



Bravo à Pierre Harvey qui est maintenant le premier Canadien à avoir gagné le 50 km style libre en ski de fond pour la Coupe du Monde. Cet exploit s'est produit le samedi 19 mars à Holmenkollen en Norvège. Pour le parcours de la Coupe du Monde en 1987-1988, Pierre a compilé un total de 67 points. Ceci lui procure la sixième place au classement général. Pierre a remporté aussi la semaine précédente, avant la victoire du 50 km, l'épreuve de 30 km à Fallun en Suède. D'ailleurs l'exploit à Fallun a donné à Pierre Harvey encore plus de satisfaction. Car il faut remonter très loin en arrière dans l'histoire de la Coupe du Monde pour trouver un fondeur qui ait gagné cette course deux fois de suite. Il faut se souvenir que Pierre Harvey avait gagné aussi l'épreuve de 30 km, en ski de fond, en 1987. L'an dernier il avait terminé septième, ce qui lui a valu le meilleur résultat pour un Canadien dans toute l'histoire de la Coupe du Monde.

Lire? facile! Écrire?!!!



Les élèves lisent mieux et plus tôt qu'avant. Par contre, en ce qui a trait à l'écriture, ils éprouvent des difficultés avec l'orthographe et la grammaire. Selon un sondage réalisé en 1987 par des chercheurs de l'université de Montréal, 90 p. cent des professeurs de première et de deuxième années estiment que les élèves lisent mieux. Ceci est attribué au programme de français en lecture publié en 1979. Ce programme s'inspire des méthodes globales; ainsi les enfants commencent à lire des phrases et des mots avant d'apprendre les syllabes. Les auteurs du nouveau programme insistent pour que l'élève s'interroge sur ce qu'il lit. Le programme exige aussi que les enfants lisent des textes variés qui les intéressent. Cependant, d'après les enseignants et les spécialistes, l'orthographe et la grammaire ont été négligées depuis un certain temps dans les écoles primaires du Québec. Pour apprendre à écrire, les enfants doivent écrire beaucoup et, surtout, écrire des textes qu'ils considèrent importants. Majoritairement les parents et les enseignants s'accordent à dire que les élèves d'aujourd'hui expriment plus facilement leurs idées par écrit que ceux d'autrefois, mais qu'ils font plus de fautes.

TRIBUNE DES JEUNES

Mon opinion sur l'ordinateur

Moi je me dis que l'ordinateur est un instrument que l'on peut utiliser pour l'apprentissage comme pour jouer. Il y en a qui disent que l'ordinateur n'apprend rien aux enfants. Mais c'est faux! Il nous apprend un monde nouveau de l'informatique. Et aussi c'est le monde du futur. Maintenant, il y a de plus en plus d'emplois où il y a des ordinateurs, et toujours ils sont très utiles. Je vous le dis, je suis pour que l'ordinateur continue à se répandre. Karine Thibault École du Parc Sainte-Rose, Laval

NATURELLEMENT...



Notre planète Terre, petit point bleu dans le Cosmos, garde très peu de recoins secrets. Sa surface de 510 101 000 km² a été explorée presque entièrement. La race des explorateurs en canot est maintenant remplacée par celle des hommes des cavernes: les spéléologues. Ces «spélos» explorent les gouffres souterrains que personne n'a jamais vus. C'est le défi qu'a relevé l'expédition MEXPE 88 en partant pour la jungle mexicaine afin de tenter de découvrir une grotte que personne n'aurait explorée avant eux. Et ils ont réussi! Le 12 janvier 1988 les 14 spéléologues québécois ont découvert un puits d'une profondeur de 329 mètres qu'ils ont baptisé «Le P'tit Québec». C'est une aventure passionnante que d'être «homme des cavernes» mais aussi bien dangereuse... Pénétrer dans le domaine

des chauves-souris, dans la boue froide, à la noirceur; sentir de la roche partout ou encore descendre dans des trous grands comme des églises; se balancer au bout d'une corde à droite et à gauche dans le noir pour tenter de découvrir la profondeur du gouffre; tenter de se faufiler dans des trous si étroits que l'on risque d'y rester coincé, tout cela demande du courage... La spéléologie, ce n'est pas uniquement une science, c'est aussi un sport. Un sport qui permet de se promener au pays des ombres partout dans le monde... et même chez nous. Les grottes de Saint-Léonard sont un phénomène unique en Amérique du Nord! Ce sont les seules grottes que l'on peut retrouver dans une ville... Et nous pouvons les visiter sans danger, en formant un groupe de 10 personnes et en téléphonant à M. André Olivier au 328-8572.

TOUT SIMPLEMENT



Atchoum... Vous éternuez? Vous n'êtes pas les seuls. Tous les printemps, 15 personnes sur 100 sont touchées par le rhume des foies. C'est une allergie provoquée par les petits grains provenant des arbres, des herbes et des plantes, que l'on nomme pollen. Si vos symptômes durent plus d'une semaine, vous avez peut-être affaire à une allergie. Il faut alors consulter votre médecin qui vous conseillera d'aller voir un allergologue ou vous donnera des médicaments pour combattre l'allergie.

NOUVELLE EXPRESS

M. Jacques Parizeau est le nouveau chef du Parti Québécois. C'est à la suite de la démission de Pierre-Marc Johnson que la course à la chefferie s'est déclenchée. Depuis le début de la campagne, personne d'autre que M. Parizeau ne s'est présenté. C'est donc lui qui, le 18 mars, a été déclaré chef de l'opposition officielle.

Concours musical

Voici les noms des trois gagnants des billets pour le concert de la série «Les matins symphoniques Métro» du 30 mars. La réponse à la question: Le piano. Chaque gagnant recevra 33 billets. Il s'agit de: Marnieu Régimbal de l'école Marie-Rose à Saint-Timothée, Véronique Thibault de l'école Notre-Dame à Saint-Jérôme et Michel Ciaffi de l'école Notre-Dame-de-Fatima à Boisbriand. Bravo à tous!



Des syndiqués de la FTQ s'affrontent sur des terrains d'Hydro

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Deux groupes de syndiqués de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) se sont affrontés, hier matin, sur des terrains de l'Hydro-Québec, à Laval. La présence des policiers a suffi pour que rien de fâcheux ne se produise.

Les policiers lavallois ont été mandés afin d'expulser une quarantaine d'employés de l'Hydro-Québec, membres du Syndicat de la fonction publique, pour que des représentants d'une firme privée, membres du Syndicat des monteurs de lignes, puissent effectuer les travaux pour lesquels ils sont payés par cette société d'État.

Durant plusieurs heures, on a craint le pire. Mais peu avant 13h, après avoir bloqué l'accès au poste de Duvernay durant cinq heures avec des camions, les employés de l'Hydro-Québec ont quitté les lieux, dès la première demande des autorités policières.

Les policiers ont d'abord suggéré aux membres du Syndicat des monteurs de lignes (local 1676) de se retirer afin d'éviter tout affrontement, puis ils ont fait appel à deux grosses dépanneuses pour qu'elles viennent chercher les véhicules qui barraient le chemin. C'est quelques minutes après l'arrivée des mastodontes que les employés de l'Hydro ont retrouvé les clés — ils avaient auparavant allégué les avoir perdues — de leurs camions. Et ils ont quitté les lieux. Les 15 policiers lavallois présents étaient prêts à tout éventualité; ils avaient pris soin de se munir de casques et visières et de s'armer de matraques. A moins de deux kilomètres plus loin, les membres de l'unité d'urgence de la Sûreté du Québec attendaient le long de la route 25.



Les policiers ont dispersés les «belligérants».

PHOTO JEAN-YVES LETOURNEAU, La Presse

En province dès lundi

Selon des représentants des deux syndicats impliqués et de cadres de l'Hydro-Québec, des scènes semblables risquent de se produire partout en province dès lundi prochain.

Ces syndicats de l'Hydro-Québec accusent la direction de la société d'état d'avoir recouru à la sous-traitance dans le but de couper leur «job». «Nous allons demeurer sur place, personne ne viendra voler nos jobs», disaient-ils. «L'Hydro-Québec ne respecte pas l'article 34 de notre convention collective», affirme le porte-parole des syndiqués, M. Jean-Paul Lambert.

Du côté du Syndicat des monteurs de lignes, c'est un autre son de cloche que l'on entend.

Pour M. Carol Boucher, ses collègues de la FTQ s'inquiètent pour rien. Il n'est pas question de voler le travail de qui que ce soit. «De notre côté, nous faisons de la construction tandis qu'eux sont responsables de la réparation et de l'entretien», ajoute-t-il.

Le chef de chantier pour la firme NRC, M. Gérard Baril, a pour

sa part mentionné qu'au poste de Duvernay ses hommes avaient pour tâche de démonter trois transformateurs qui seront par la suite remontés au poste Radisson.

Ces deux syndicats sont loin d'être sur la même longueur d'onde. «M. Louis Laberge est même intervenu. Il a rencontré les deux présidents. Ils ne veulent rien comprendre, ils font la sourde oreille», soutient M. Boucher.

Les deux syndicats sont toutefois d'accord pour dire qu'il y a quelque un en haut lieu «qui ne fait pas son ouvrage».

Si aucune entente n'intervient, les prochains jours promettent beaucoup car les employés de l'Hydro-Québec sont décidés à répéter les mêmes gestes, tandis que ceux de l'entreprise privée se disent «tannés» de reculer.

AVIS D'ENCAN À BREF DÉLAI EMBARGO DE MARCHANDISES EN PROVENANCE D'IRAN DESTINÉES AUX U.S.A.

CARGAISON LIVRÉE AU CANADA POUR ÊTRE ACHÉMINÉE PAR LA SUITE VERS LES U.S.A.

CHARGEMENT ARRÊTÉ - REDIRIGÉ

VERS L'ENTREPÔT DES COURTIERS EN DOUANES DES DOUANES CANADIENNES TRANSFÉRÉ POUR

LIQUIDATION IMMÉDIATE

SUR LES LIEUX, VICTORIA HALL, WESTMOUNT

ENCAN PUBLIC

BALLOTS SCELLÉS SOUS PLASTIQUE, QUI SERONT OUVERTS SÉPARÉMENT.

ILS COMPORTENT DES

TAPIS PERSANS NOUÉS MAIN

ET D'AUTRES TAPIS ORIENTAUX DE QUALITÉ AJOUTÉS AUX MARCHANDISES EN CONSIGNATION.

CONTENU DU CHARGEMENT: 32 BALLOTS:

Tapis de qualité: Tabriz, Kirman, Sennah, Kashan, Qon, Isphahan, Yazd, Moud. Nous avons ajouté aux marchandises en consignation Qon de soie, Boukhara, Keysary chinois, Indo., etc.

À la suite de la déclaration de guerre de l'Iran aux États-Unis, un embargo complet a été décrété à partir du 29 octobre 1987. Les 32 ballots présentés devaient être livrés aux États-Unis après avoir transité par les entrepôts en douane du Canada, le 11 novembre 1987. L'ordonnance américaine de banissement de la marchandise, registre fédéral U.S.A., section-paragraphe 560, 504, 807.

Depuis l'ordonnance reçue le 25 novembre 1987, l'importation de marchandise iranienne est interdite par les États-Unis.

LES ACHÉTEURS PRENDRONT IMMÉDIATEMENT LIVRAISON DES BALLOTS

DANS LES ENTREPÔTS DE LA DOUANE CANADIENNE, ILS SERONT TRANSFÉRÉS POUR ÊTRE VENDUS À L'ENCAN SUR PLACE, IMMÉDIATEMENT.

PAIEMENT AU COMPTANT, PAR CHÈQUE BANCAIRE OU CARTES DE CRÉDIT.

AU VICTORIA HALL, WESTMOUNT

4626, Sherbrooke ouest, Westmount

Dimanche 27 mars à 13 heures

INSPECTION PUBLIQUE À PARTIR DE MIDI

ARRANGEMENTS SPÉCIAUX: TERMES, CARTES DE CRÉDIT, CHÈQUES.

COMPAGNIE DE LIQUIDATION C.U.F.C. LTÉE 111062

PAS DE FRAIS DE 10% POUR TRANSPORT ET MANUTENTION

Laval et Laurentides

Autre conflit scolaire au nord de Montréal?



JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Un autre conflit scolaire risque d'éclater dans la région au nord de Montréal. Cette fois, il s'agit des parents de Rosemère et de Lorraine qui sont aux prises avec la direction de la Commission scolaire des Mille-Îles.

Ces parents ne veulent pas que les 300 garçons et filles de secondaire I et II qui fréquentent actuellement l'école Terre-des-Jeunes, à Rosemère, soient transférés, en septembre prochain, à la Poly-Jeunesse, à Laval. Cette école fait partie de cette commission scolaire.

Le secrétaire général de la Commission scolaire des Mille-Îles, M. Richard Leroux, a déclaré, hier, qu'il fallait trouver un minimum de 10 locaux dans un même endroit pour loger les écoliers du primaire qui sont actuellement dispersés dans diverses écoles.

«Nous avons approché les autorités de la Commission scolaire protestante Laurenl pour partager leur école Rosemère High School. Les dirigeants de cette commission disent ne pas être prêts à partager cette école. Ils nous offrent cependant 10 locaux de l'école primaire Elmwood», explique M. Leroux.

Mercredi soir, les commissaires devront décider s'ils envoient les élèves de secondaire I et II à Laval, où s'ils acceptent l'offre d'aller partager l'école Elmwood. Cette rencontre se tiendra à l'école Curé-Antoine-Labelle, à Laval. Plusieurs parents qui sont appuyés par un commissaire, M. Pietro Monticone, ont l'intention d'assister à cette réunion.

Il semble que si la deuxième option est choisie, le problème fera à nouveau surface en 1989, car le nombre de jeunes ne fait qu'augmenter dans cette région.

À la suite du rapport d'une firme privée, les autorités de cette commission scolaire ont présenté une demande au ministère de l'Éducation pour qu'une école secondaire soit construite prochainement juste au nord de Laval.

ÉCOLE À VENDRE ET OPTION MUSIQUE

Alors que leurs voisins sont à la recherche d'une école secondaire, les dirigeants du Réseau scolaire Chomedey-de-Laval offrent des locaux de l'école Saint-Jean et de l'école secondaire Alphonse-Desjardins à l'administration municipale à cause d'un manque d'élèves.

L'école Alphonse-Desjardins sera fermée à la fin de l'année scolaire à la suite de la décision de regrouper, à cause d'une baisse de la population étudiante, le centre de formation professionnelle au campus Pont-Viau et le secondaire de deuxième cycle aux écoles Mont-de-la-Salle et Saint-Maxime.

Pour que les garçons et filles qui seront reliés à l'école Saint-Maxime aient les mêmes avantages pédagogiques que

ceux qui iront au Mont-de-la-Salle, la direction de la commission scolaire songe sérieusement à offrir l'option musique. Cette option existe déjà au Mont-de-la-Salle.

DU SPAGHETTI POUR AIDER LA FONDATION DU REIN

La Fraternité des policiers de Laval tiendra le 10 avril sa journée de spaghetti annuelle pour venir en aide à la Fondation canadienne du rein. Pour que cette journée soit un succès, les policiers auront 2000 livres de pâtes et 3000 livres de sauce.

Pas moins de 150 policiers travailleront sous la direction de l'agent Jean Rousselle à brasser la sauce et à divertir les jeunes qui accompagneront leurs parents. Tous les profits de cette journée, qui se déroulera au Centre des congrès de Laval, iront à la fondation.

VOIE DANGEREUSE

Les utilisateurs de l'autoroute des Laurentides (15) se plaignent de plus en plus du mauvais état de la voie du centre.

Plusieurs automobilistes affirment être dans l'obligation de tenir leur volant à deux mains lorsqu'ils circulent dans l'allée centrale de cette autoroute. «Parfois même, ajoute l'un d'eux, mon automobile a tendance à vouloir quitter cette voie pour tirer vers la gauche ou vers la droite. Les risques d'accident sont grands.»

SURPLUS ALIMENTAIRES

Comme Montréal et d'autres régions du Québec, les municipalités situées au nord de Laval peuvent maintenant compter sur un organisme qui s'occupe de distribuer des surplus alimentaires à différents groupes qui oeuvrent auprès de personnes démunies.

Moisson Basses-Laurentides a vu le jour principalement grâce à Soeur Léontine Simard et à M. Pierre Chabot. Avec des bénévoles, ils s'occupent de la cueillette et du partage des aliments.

Tous ceux qui sont intéressés à participer à cette oeuvre humanitaire n'ont qu'à communiquer avec Mme Hélène Désormeaux ou avec M. Réjean Saint-Pierre au 435-0516.

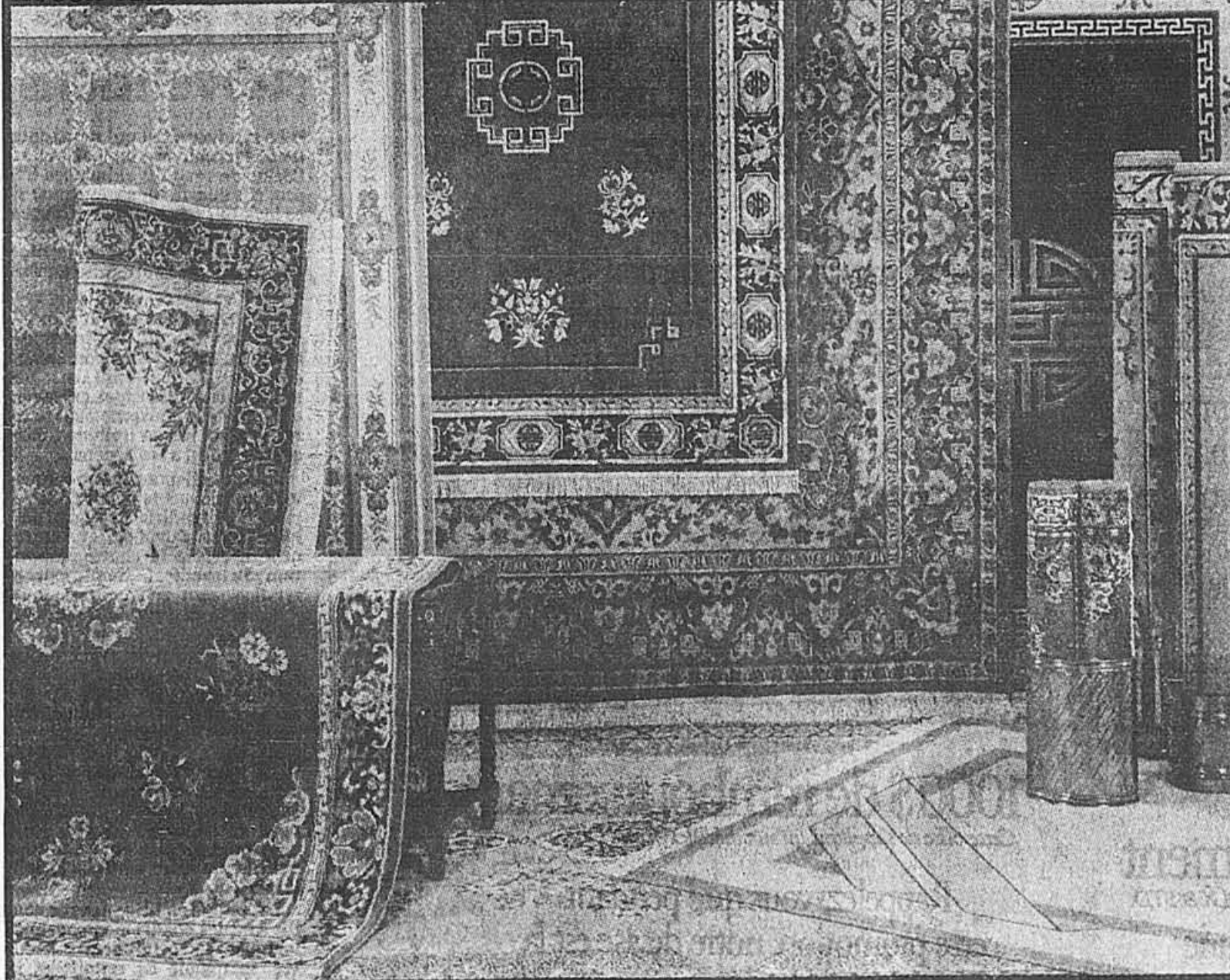
UNE PREMIÈRE BAISSE

Pour la première fois depuis longtemps, Laval a connu une baisse dans la construction domiciliaire. Au mois de février, il n'y a eu que 173 nouvelles constructions, comparativement à 278 et 287 pour la même période en 1987 et 1986.

De choses et d'autres... Le maire de Montréal, M. Jean Doré, a parlé, pour la première fois depuis son élection, devant le drapeau de Laval. Ancien du collège Laval, M. Doré a récemment pris la parole lors d'une rencontre d'ex-étudiants de cette institution qui fête son 100e anniversaire... Le président du comité des résidents du Domaine Renaud, M. Pierre Gaudette, demande au conseiller de ce secteur, M. Yves Gratton, de réagir devant le saccage d'une partie du bois naturel, saccage causé par le passage d'un nouveau collecteur de l'Hydro-Québec...

NE PAYEZ PAS UN SOU

AUCUN VERSEMENT COMPTANT • AUCUN INTÉRÊT • AUCUN VERSEMENT AVANT LE 1^{ER} AOÛT



CHOIX DE TAPIS

Superbes tapis et carpettes importés

de **99\$** à **499\$**

Choisissez parmi des motifs traditionnels ou contemporains. Vaste gamme de modèles et de coloris. Vous en trouverez certainement un qui convient à votre logis et à votre budget.

Vous avez le choix de faire livrer ou d'épargner davantage en apportant immédiatement

LEON

LAVAL

Centre 2000, boul. Saint-Martin ouest, Laval
Sortie V de l'autoroute des Laurentides
Tél. Montréal: 336-7741
Tél. Laval: 688-3851

GREENFIELD PARK

315, St-D
Centre d'achat Greenfield Park
379, boul. Taschereau - Tél. 466-9400

Tapis et carpettes — achat minimum de 500\$ sur crédit approuvé.

La Cour d'appel de l'Immigration s'interroge sur la crédibilité du militaire mexicain Osorio Cruz

FRANÇOIS FOREST

Le déserteur de l'armée mexicaine, Osorio Cruz, qui a avoué à Immigration Canada avoir participé à des massacres de prisonniers d'opinion dans son pays, est-il un personnage assez crédible pour que la Cour d'appel de l'Immigration qui l'a entendu, au cours des derniers jours, lui reconnaisse le statut de réfugié politique?

C'est la question qu'a posée, hier, le représentant du ministère de l'Immigration, Me Gary Blachford, en rappelant que ce membre de la brigade des fusillers-parachutistes qui a exécuté des prisonniers civils dans les champs de tir de l'armée, avait menti aux autorités de l'immigration sur son passé. Au surplus, a-t-il ajouté, il a accumulé en quatre ans, dans sa fugue à travers les États-Unis et le Canada, un dossier judiciaire qui n'en ferait pas un ressortissant acceptable.

Devant un agent de l'immigration canadienne, le militaire de 31 ans, aurait déclaré ne jamais avoir travaillé aux États-Unis, (il a travaillé à Kansas City), ne jamais avoir eu de démêlés avec la justice (alors qu'au cours d'une beuverie, il se serait battu et aurait volé le veston de son adversaire). Il aurait menti en disant qu'il n'a pas de famille au Mexique (alors qu'il aurait deux sœurs). Il s'est également battu au stade de l'Exposition à Toronto avec d'autres réfugiés d'Amérique Latine en attente de statut, quand ceux-ci ont appris qu'il



PHOTO JEAN-YVES LETOURNEAU, La Presse

Antonio Hernandez

était un militaire qui avait participé à des massacres de civils.

L'audition de M. Osorio Cruz et la décision qui sera rendue après Pâques sont d'autant plus percutantes que sa déposition fait la manchette des journaux mexicains. Pour la première fois, en effet, un militaire en fuite demande un statut de réfugié, reconnaissant et dénonçant les massacres auxquels il a participé, donnant foi ainsi aux allégations d'Amnistie Internationale voulant que la torture et les exécutions sommaires soient encore pratiquées au Mexique.

Avant de répondre à ces ques-

tions, l'avocat du militaire, Me Stewart Istvanffy, a déclaré aux commissaires que renvoyer Osorio Cruz au Mexique équivalait à signifier son arrêt de mort. Cet homme, a-t-il plaidé en substance, reconnaît les actes que ses supérieurs lui ont ordonné de faire. En désertant l'armée de la façon dont il l'a fait, il s'exposait aux représailles. D'autres avant lui ont tenté de le faire et sont maintenant portés disparus.

Militaire d'élite, spécialiste des techniques de déploiement rapide et des tactiques anti-guerrilla, Osorio Cruz dit avoir participé à une vingtaine de «missions spéciales» de 1978 à 1982 à Chilpancingo, Tapachula, Guamuchil, La Paz, Tapico, dans l'arrière-pays du port d'Acapulco où de nombreux paysans réclamaient des droits sur des terres confisquées. Il rapporte que les opposants étaient conduits par des gendarmes dans une aile d'une prison militaire avant d'être exécutés par le groupe *Berets noirs* auquel participait le 1er bataillon de parachutistes.

Appelé à témoigner, Antonio Hernandez, leader du Front national contre la répression au Mexique a indiqué qu'il espérait que sa présence à Montréal ne soit pas vue comme une caution qu'il apporte au militaire Osorio dans sa démarche de reconnaissance d'un statut de réfugié. Aux commissaires, il a cependant confirmé: «C'est vrai que sa vie est en danger au Mexique».

Il a ajouté qu'Osorio Cruz doit porter la «responsabilité de ses actes». Qu'il veuille se refaire une vie au Canada, dit-il, est compréhensible dans les circonstances. Ce qui nous intéresse, «c'est la force de son témoignage et les répercussions qui se font déjà sentir chez le peuple mexicain».

À la veille des élections de juillet, le gouvernement du président Miguel De La Madrid n'a pas, jusqu'à présent, réagi à la déposition du militaire, mais les mouvements populaires de Mexico distribuent et commentent les comptes-rendus qui leur parviennent.

S'il obtient son statut de réfugié, Osorio Cruz devra faire face à une autre enquête pour le statut d'immigrant. Entretemps, il est toujours détenu à la prison de Parthenais dans l'attente d'une décision qui pourrait n'être rendue que dans six mois.

Expro : le syndicat s'interroge sur les subventions

Le syndicat CSN qui représente les 574 travailleurs en lock-out de l'usine de produits chimiques Expro, à Valleyfield, se demande si ce lock-out ne serait pas «financé à même les \$8 millions reçus d'Ottawa en décembre dernier pour rescaper l'entreprise en difficulté».

«Les travailleurs, a dit hier M. Marc Laviolette, président du syndicat, lors d'une conférence de presse, sont en droit de se demander si le principal créancier d'Expro — le gouvernement fédéral — n'est pas en train de financer le conflit, à ses dépens.»

Les travailleurs d'Expro sont en lock-out depuis le début de la semaine. Le syndicat a rejeté la dernière offre patronale et l'entreprise a refusé la contre-proposition du syndicat. Employeur et syndicat sont convoqués aujourd'hui pour une rencontre de conciliation.

M. Laviolette a rappelé que l'entreprise, à la suite d'un déficit de plus de \$7 millions, a obtenu, en décembre dernier, du gouvernement fédéral un prêt commercial «avantageux» de \$8 millions. Le coût du conflit, dit-il, serait de \$1,2 millions par mois, et la première journée de lock-out payé aurait coûté \$100 000. Les demandes syndicales se chiffrent pour la première année à \$1 millions.

Les points en litige dans ce conflit sont les changements technologiques, les assurances collectives, le régime de retraite et la transparence économique. Sur le plan salarial, le syndicat demande une augmentation correspondant au coût de la vie pour les deux premières années du contrat et cinq p. cent la troisième année. Expro propose des hausses salariales de deux p. cent pour la première année du contrat et de quatre p. cent pour chacune des deux années subséquentes.

M. Guy Provencher, vice-président aux ressources humaines, précisait mardi que la compagnie s'était vue dans l'obligation de mettre ses employés en lock-out à cause «d'une baisse dramatique de la productivité qui, au cours des deux derniers mois, est tombée à 55 p. cent. Le coût de production de nos produits est maintenant largement supérieur à leur prix de vente. Expro n'a plus le choix, elle doit arrêter cette situation qui menace sa survie».

Roulez vacances!

Au volant d'un véhicule récréatif!

CARAVANES CARON

SERVICE COMPLET



MONTRÉAL:
1260, boul. Curé Labelle,
Blainville
(514) 437-5957

NEUVILLE:
Autoroute 40,
sortie 281 nord,
(418) 876-3360

LIQUIDATION DU MANUFACTURIER

(PRIX COUR. \$1050)

MANUFACTURE DE LITS GEORGIAN BRASS OFFRE

100 LITS À 50% et 60% DE RABAIS

GARANTI PUR LAITON (BRASS)

IMPORTANT
AUCUN NETTOYAGE NÉCESSAIRE
Nos lits sont garantis pur laiton et sont recouverts d'un fini laqué spécial. Aucun nettoyage nécessaire.



LE SAMEDI

10 H - 17 H

(PRIX COUR. \$1760)

SOLDE \$875

Achetez maintenant avant l'augmentation des prix prévue pour le 1er AVRIL 1988.

Nombreux modèles disponibles, dont certains en porcelaine. Les prix mentionnés s'entendent sur lits doubles.

14350, boul. Gouin ouest, Pierrefonds

(coin St-Jean, Transcanadienne jusqu'à St-Jean nord.)

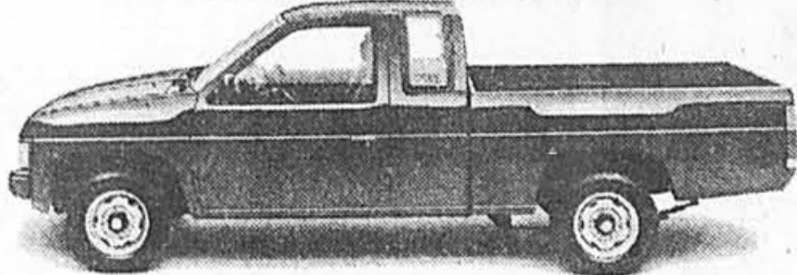
620-5875

Nissan vous taille un prix sur mesure.



Présentement, votre concessionnaire Nissan est fin prêt à vous tailler un prix sur mesure, sur n'importe quelle voiture ou camion neuf Nissan.

Que vous désiriez une nouvelle



1000\$ de remboursement

Cette offre ne s'applique qu'aux camions costauds DLX & STD.

Sentra, une sportive Pulsar NX, une luxueuse Maxima ou un camion costaud, vous n'avez qu'à vous présenter pour discuter de quelle façon le prix pourrait être taillé.

À la mesure de vos exigences.

1000\$ de remboursement sur la Stanza

A vous de choisir.

Mais passez chez votre concessionnaire Nissan au plus vite pendant qu'il en reste un bon choix. Et procurez-vous la voiture de vos rêves à un prix... taillé sur mesure!



1000\$ de remboursement

Cette offre ne s'applique qu'aux modèles Sentra DLX

Rappelez-vous que pendant cette promotion, notre devise est la suivante: «La plume est peut-être plus forte que l'épée, mais un crayon bien aiguisé peut trancher dans n'importe quel prix.»

AUTO GOUVERNEUR INC.
1501, boul. des Laurentides
Laval, 688-1650
CITÉ NISSAN
3500, ouest, rue Jean-Talon
Montréal 739-3175
CENTREVILLE NISSAN
2085, ouest, rue St-Catherine
(Centre-Ville) Montréal 932-6677
ST-LEONARD NISSAN INC.
7770, Colbert
St-Leonard 374-4421

CHOMEDEY NISSAN INC.
2465, boul. Labelle
Laval 682-4400
GARAGE MODELAUTO INC.
12230 est, rue Sherbrooke
Pointe-Aux-Trembles 645-4546
STE-EUSTACHE NISSAN LTÉE
801, boulevard Sauve
St-Eustache 472-8666
BRUCY AUTO INC.
900, boul. Harwood
Vaudreuil 455-4434

BROADWAY AUTOMOBILE LTÉE
7550, rue Broadway
Ville Lasalle
366-8931
ALEXANDER NISSAN
4100, Chemin Gascon
St-Louis De Terrebonne
477-1444
FAIRVIEW NISSAN LIMITÉE
345, boul. Brunswick
Pointe-Claire
697-9141

BAILLARGEON NISSAN
760 est, rue St-Charles
Longueuil 677-8953
METRO NISSAN INC.
2125, rue Notre-Dame
Lachine 634-7211
MERCIER NISSAN INC.
55, boul. St-Jean Baptiste ouest
Ville Mercier 691-9541
BROSSARD NISSAN INC.
9005, boul. Taschereau
Brossard 445-9611

LABELLE NISSAN
818, boul. Labelle
Blainville 430-4120

MANOIR NISSAN INC.
225, boul. Brin
Repentigny 585-5824

GARAGE DUMOULIN LIMITÉE
8115, boulevard Lévesque, St-François
Laval 665-7450

Moins de pouvoirs aux commissaires des libérations conditionnelles

BRUNO BISSON

La Commission nationale des libérations conditionnelles limitera dorénavant le pouvoir discrétionnaire de ses commissaires, en uniformisant les critères d'examen des demandes de libération fondés sur le risque de récidive et les efforts de réinsertion sociale consentis par chaque dé-
nu.

Depuis le 1er mars 1988, les demandes de libération de tous les détenus au Canada sont étudiées en deux étapes précises: la première consiste à établir le risque que pourrait représenter pour la société la libération d'un dé-
tenu.

L'évaluation du risque pour une personne reconnue coupable de meurtre, par exemple, sera établie d'après le taux de récidive de toutes les personnes reconnues coupables d'homicide ayant déjà bénéficié d'une libération conditionnelle.

Ce taux de récidive sera mis en relation avec les circonstances spécifiques à chaque cas (brutalité, circonstances atténuantes, milieu de vie) et les résultats d'exams psychologiques obligatoires pour le dé-
tenu qui demande une libération.

Le risque de récidive étant établi, les commissaires évalueront les efforts consentis par un dé-
tenu pour préparer sa réinsertion sociale. Les cours suivis pendant la détention, les traitements contre la toxicomanie et l'alcoolisme, la conduite du dé-
tenu et le repentir dont il fera preuve, seront autant de facteurs à considérer.

Selon la CNLC, ces critères d'examen des demandes de libération permettront aux commissaires de contourner les préjugés favorables ou non à la libération d'un dé-
tenu, et inciteront ce dernier à faire amende honorable en

préparation de son retour dans la société.

Les procédures d'examen seront aussi plus claires pour les détenus et éviteront les cas regrettables où des prisonniers dangereux ont été relâchés parce qu'ils étaient sympathiques aux yeux des commissaires tandis que des détenus au repentir sincère se sont vus refuser leur libération conditionnelle.

Lors d'une entrevue avec *La Presse* hier, le président de la Commission, M. Ole Ingstrup, a précisé que, pour la première année d'application de ces nouvelles politiques d'examen des demandes, les commissaires de la CNLC pourront s'en écarter.

Toutefois, ils devront préciser les raisons pour lesquelles ils décident de ne pas respecter les critères établis. Les critiques et commentaires des commissaires permettront à la commission de faire les ajustements nécessaires d'ici un an. Après quoi, les politiques décisionnelles seront établies une fois pour toutes.

« Mais c'est certain que les commissaires conserveront toujours un certain pouvoir discrétionnaire, a affirmé M. Ingstrup, puisque chaque cas est particulier. Les politiques ont pour but d'uniformiser le processus de décision et de le rendre plus équitable pour les détenus. »

M. Ingstrup affirme que l'adoption de critères précis pour refuser ou accorder une libération conditionnelle n'a pas pour but d'augmenter ou de diminuer le nombre des libérations.

Actuellement, 9000 personnes au Canada vivent en libération conditionnelle. Selon le président, la très grande majorité de ces cas ont été étudiés dans le passé sur la base de critères à peu près identiques à ceux des nouvelles politiques.

...Bulletin spécial...Bulletin spécial...Bulletin spécial...

GRAND SOLDE DE NETTOYAGE APRÈS FEU CHEZ TRÉVI

Du 23 au 26 mars*
au 515, boul. Labelle, Fabreville.
Profitez de cette occasion unique!

*Pour les piscines: ce solde se poursuit jusqu'au dimanche 27 mars.

Depuis plus de 16 ans!

TRÉVI
L'expérience par excellence

EPSON
Numéro 1... et conçu pour le rester
LES IMPRIMANTES
EN PROMOTION

Profitez de tous les modèles d'imprimantes EPSON à prix d'AUBAINE!
Ces rabais SUBSTANTIELS n'auront qu'un temps!
FAITES VITE!

EX-800	Reg. 694	638\$
LX-800	Reg. 342	298\$
LQ-500	Reg. 094	598\$

* Jusqu'au samedi 2 avril 1988.

Informatique Dumoulin
8251 ST-HUBERT (nord de Jarry) 271-2316

ÉLÈVES DE 3^E, 4^E ET 5^E ANNÉES DU PRIMAIRE GAGNEZ UNE BOURSE POUR FRÉQUENTER L'ACADÉMIE LAURENTIENNE

GRÂCE À

La Presse

RADIO CITÉ
107

Soyez l'un des 2 élèves du primaire à mériter une bourse couvrant entièrement les frais d'admission, de souscription, de scolarité et d'internat pour septembre 1988.



L'Académie Laurentienne à Val-Morin (à 45 minutes de Montréal)
Pensionnat et externat privé à caractère international pour garçons et filles de niveaux primaire et secondaire. Ce nouveau concept unique encourage même l'enfant qui possède des aptitudes moyennes à viser plus haut, plus loin, plus fort sur les plans académique, physique, linguistique et socio-culturel pour la création d'un milieu de vie où la méthodologie, le leadership et l'encadrement dominent.
Sur le site du camp d'été.



Pour plus de renseignements
(514) 669-2797, 667-1641

Prochains tests d'admission: 9 avril 1988 • Visite tous les dimanches 13 h 30 - 16 h

Pour participer

- Remplissez le coupon de participation et retournez-le à l'adresse indiquée;
- Les coupons seront publiés les vendredis et samedis jusqu'au 26 mars;
- La valeur totale des prix offerts est de 11 000\$;
- Les noms des 2 gagnants seront dévoilés sur les ondes de Radio-Cité le jeudi 31 mars à 14 h 15;
- Le texte des règlements est disponible à La Presse.

Nom.....

Adresse..... App.....

Ville..... Age.....

Code postal..... Tél.....

Niveau scolaire.....

Signature des parents.....

Retournez à:
Concours «ACADÉMIE LAURENTIENNE»
La Presse, Ltée
C.P. 5035
Succ. Place d'Armes
Montréal H2Y 3M1

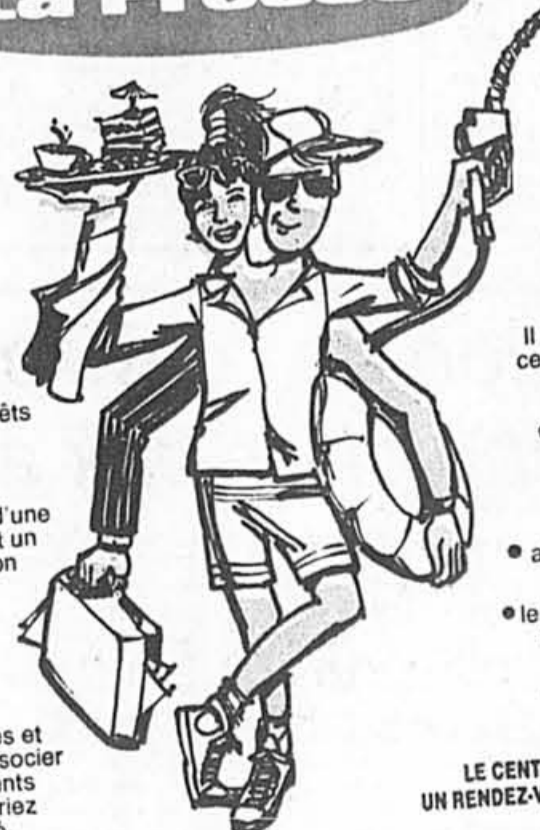
SALON INTERNATIONAL DE LA Jeunesse

AU VÉLODROME
DU 23 AU 27 MARS 1988

ENTRÉE GRATUITE

POUR UN TRAVAIL D'ÉTÉ À VOTRE MESURE...
LE CENTRE D'EMPLOI

La Presse



RECHERCHE D'EMPLOIS

- identification de vos besoins et de vos intérêts
- les curriculum vitae
- une entrevue, ça se prépare
- simulation, en direct, d'une entrevue entre vous et un intervenant d'Opération placement jeunesse

SYSTÈME CHOIX

Venez voir, c'est un programme de micro-ordinateur qui permet d'analyser vos aptitudes et votre formation et d'associer vos intérêts aux différents secteurs où vous pourriez trouver un emploi d'été.

PROGRAMME «DEFI 88»

Il faut tout savoir sur ce programme d'aide à l'emploi d'été et ses différentes composantes telles que:

- subventions aux employeurs
- atelier d'orientation au travail
- le réseau des Centres d'emploi du Canada pour étudiants
- prêt aux étudiants entrepreneurs

LE CENTRE D'EMPLOI LA PRESSE, UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER

SALON INTERNATIONAL DE LA Jeunesse

La Presse



Gouvernement du Canada
Ministre d'État à la Jeunesse
Jean J. Charest

Government of Canada
Minister of State for Youth
Jean J. Charest

PROGUREZ-VOUS VOS BILLETS CHEZ LES DÉTAILLANTS (aucun achat requis).



Québec consacre \$389 millions de nouveaux crédits aux priorités

\$101 millions supplémentaires vont à la santé

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Harcelé de toutes parts au sujet des besoins criants des services de santé, le gouvernement du Québec projette d'investir \$101 millions en crédits supplémentaires, soit moins de 1 p. cent du total des dépenses, pour panser les plaies vives.

Pour l'ensemble des priorités, le gouvernement consacre une enveloppe spéciale de \$389 millions. Le ministère de la Santé et des services sociaux s'accapare donc du quart du gâteau spécial qui vient des coupures effectuées dans différents ministères.

Les soins de santé, a indiqué le président du Conseil du Trésor, constituent la première priorité de son gouvernement. Le Québec, globalement, entend dépenser \$7,5 milliards à ce seul poste budgétaire, au cours de la prochaine année.

Les crédits supplémentaires accordés par le Trésor au domaine de la santé ne représentent cependant que 0,28 p. cent du budget total prévu de \$31,5 milliards.

Les différents problèmes qui touchent les hôpitaux, notamment l'engorgement des urgences dans la région métropolitaine, obligent le gouvernement à réagir quotidiennement. Il ne se passe pas une journée, en effet, sans que l'opposition péquiste, les médias d'information ou des groupes de citoyens ne demandent des comptes à la ministre responsable, Mme Thérèse Lavoie-Roux.

Les crédits supplémentaires mis à la disposition du ministère de Mme Lavoie-Roux se répartissent comme suit:

- \$42,4 millions pour l'augmentation de base de financement des centres hospitaliers de courte durée en vue de faire face aux besoins grandissants et à l'évolution des technologies;
- \$12,6 millions pour l'ouverture de nouveaux services;
- \$16 millions pour offrir plus de lits de longue durée dans les centres d'accueil et d'hébergement;
- \$8 millions pour les programmes de santé mentale;
- \$7,3 millions pour les services de soins à domicile.

Les assistés sociaux

Pour réussir à mettre \$100 millions à la disposition du ministère de Mme Lavoie-Roux sans augmenter ses dépenses exagérément, le gouvernement doit puiser ailleurs. C'est le cas notamment pour l'assistance sociale, un

La langue: tout juste l'indexation

Presse Canadienne
QUÉBEC

Le gouvernement Bourassa ne prévoit consacrer aucune somme budgétaire additionnelle pour les organismes chargés de faire respecter la Loi 101.

Les crédits pour l'année prochaine signalent en effet que l'Office de la langue française, la Commission de protection de la langue et le Conseil de la langue française ne voient leur budget augmenter que de 7 p. cent, une somme qui ne fera qu'indexer les traitements de ceux qui y travaillent selon les renseignements contenus dans les documents gouvernementaux.

La ministre responsable, Mme Lise Bacon, s'était pourtant engagée au cours de la dernière année à fournir aux organismes chargés de la Loi 101 les sommes nécessaires pour bien remplir leur tâche, notamment pour faire face au cumul de plus de 10 000 plaintes de transgression à la loi soumises à la Commission de protection de la langue française au cours des récents mois.



Le président du Conseil du trésor, M. Paul Gobeil, a présenté hier les prévisions de dépenses du gouvernement québécois pour la prochaine année.

domaine qui coûtera \$51 millions de moins au cours de la prochaine année.

Le nombre de ménages touchant des prestations doit en effet passer de 366 000 à 338 000, soit une diminution de 8 p. cent.

M. Gobeil se garde bien d'imputer à la surveillance serrée la diminution des prestations. Selon lui, c'est surtout l'impact de la dénatalité et la hausse du niveau de l'emploi qui expliquent la baisse de la clientèle.

Alors que la population en âge de travailler augmentait annuellement de 75 000 personnes au début des années 1980 et l'emploi que de 60 000, la tendance tend à se renverser complètement, sou-

tient M. Gobeil. On compterait environ 40 000 nouvelles personnes par année sur le marché du travail, alors qu'on compte à peu près 80 000 nouveaux emplois.

Dans le domaine de priorités, le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu s'est d'ailleurs vu octroyer \$60 millions, dont \$40 millions pour la mise en oeuvre du programme APPORT, lequel vise justement à inciter les familles à faible revenu à demeurer sur le marché du travail.

D'autres priorités

Parmi les principales autres priorités retenues par le gouvernement, on note un effort parti-

culier au chapitre du reboisement du territoire, pour un montant global de \$39 millions.

Au ministère de l'Éducation, on profitera d'un montant supplémentaire de \$37 millions pour le financement, notamment des clientèles additionnelles dans le réseau universitaire.

Dans le domaine de l'Environnement, \$12 millions seront consacrés au démarrage du programme d'amélioration de la gestion des fumiers, \$2 millions à la réduction des déchets industriels, \$1,5 million pour la lutte aux pluies acides et 0,6 million pour la mise en oeuvre de la loi sur les pesticides.

Les points saillants

Presse Canadienne
QUÉBEC

Voici les points saillants des dépenses budgétaires rendues publiques hier par le président du Conseil du trésor, le ministre Paul Gobeil:

■ Les crédits passent de \$29,9 milliards à \$31,5 milliards, une hausse de 5,5 p. cent par rapport à l'an dernier;

■ cette hausse est supérieure de 1,4 p. cent à l'indice du coût de la vie mais inférieure de 2 p. cent à la hausse du produit intérieur brut;

■ \$102 millions additionnels iront au secteur des affaires sociales, notamment pour l'amélioration des urgences dans les hôpitaux pour soins de courte durée;

■ la plus forte augmentation des crédits va au ministère de l'Industrie et du Commerce, une augmentation de 54,4 p. cent;

■ la plus forte baisse va au ministère des Communications, où le budget est réduit de 39 p. cent;

■ les nouvelles priorités du gouvernement sont la santé et l'environnement;

■ quelque \$40 millions sont prévus pour le nouveau programme APPORT qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet prochain;

■ le nombre de fonctionnaires continue à diminuer. Il est réduit de 1,4 p. cent en 1988, passant de 52 045 à 51 301;

■ les dépenses du gouvernement par habitant sont de \$4 759, soit une hausse de 4,8 p. cent par rapport à l'an dernier;

■ les dépenses constituent 22,7 p. cent de l'ensemble du produit intérieur brut. C'est une baisse de 3,2 p. cent par rapport au sommet de 26 p. cent atteint en 1984;

■ le gouvernement paiera cette année \$5 milliards en intérêts sur ses dettes, dont \$1 milliard pour les intérêts qu'il a assumés au nom des hôpitaux, des établissements d'enseignement et des municipalités;

■ les crédits périmés l'an dernier ont atteint \$447 millions. Il s'agit de dépenses qui avaient été prévues au début de l'année et qui n'ont pas été réellement faites;

■ le gouvernement prévoit \$6 millions additionnels pour l'intégration des nouveaux immigrants.

Les arts et la culture, encore loin du un p. cent

La proportion du budget dévolue aux arts augmente de... 0,03 p. cent

MARIO ROY
QUÉBEC

Même s'ils augmentent de façon appréciable (un ajout de \$33,2 millions par rapport aux crédits votés en 1987 et de \$22,5 millions par rapport aux dépenses réelles encourues l'an dernier), les crédits alloués, hier, au ministère des Affaires culturelles en mécontentent plusieurs.

À commencer par la Coalition du monde des arts, dont la porte-parole, Catherine Bégin, s'est dite «extrêmement déçue» des chiffres préliminaires portés à son attention. «À priori, cela ne correspond en rien aux augmentations substantielles qu'on nous avait promises pour la pratique et la diffusion des arts», a-t-elle ajouté.

Donc, les prévisions de dépenses rendues publiques, hier, par le président du Conseil du trésor, Paul Gobeil, font en sorte que la proportion du budget du Québec dévolue aux arts n'augmente que de 0,03 p. cent pour se situer à trois-quarts de un p. cent. En excluant les sommes allouées aux organismes de protection de la langue française — lesquels ne sauraient être considérés comme des organismes culturels à proprement parler —, ce ratio s'établit à 0,68 p. cent. Les crédits alloués à la culture pour 1988-1989 s'établissent à \$237,2 millions, dont \$22 millions aux organismes linguistiques; les crédits budgétaires de l'ensemble de l'appareil gouvernemental s'établissent à \$31,6 milliards.

On est loin de l'objectif du un p. cent que se sont fixés les milieux culturels québécois (lesquels réclamaient, dans une première étape, l'injection immédiate de \$50 millions d'argent neuf au budget de la culture). En 1985, le Parti libéral avait également fait du un p. cent un de ses thèmes électoraux.

«Il manque \$100 millions pour atteindre le un p. cent!» estime pour sa part Gerald Godin, député de Mercier et critique de l'Opposition péquiste en matière culturelle. Selon M. Godin, «la ministre a perdu son pari: les arts n'ont aucune importance pour ceux qui l'entourent au sein du cabinet Bourassa. Après le statut de l'artiste, ces gens-là ont dit: c'est assez».

Le président du Conseil du trésor voit évidemment les choses différemment. «Les

augmentations consenties à la culture représentent près du double de celles consenties aux autres postes budgétaires. Dans aucun secteur de l'activité gouvernementale, nous n'avons accepté toutes les demandes qui nous étaient faites. Je pense que les artistes seront satisfaits de l'effort que nous consentons et que Mme Bacon va se sentir à l'aise avec ces chiffres», a commenté Paul Gobeil.

Par voie de communiqué, la ministre des Affaires culturelles, Lise Bacon, s'est dite heureuse de constater que l'augmentation réelle des dépenses dépasse les 10 p. cent. «Dans quelques semaines, je présenterai un bilan des deux années d'intervention gouvernementale dans le secteur culturel et j'indiquerai quelles sont les actions que j'entends initier ou poursuivre afin de répondre aux besoins des artistes et professionnels des milieux culturels», a fait savoir Mme Bacon.

«À moyen terme, au fil des ans, il sera sans doute possible d'allouer des sommes plus substantielles aux affaires culturelles, a conclu le président du Conseil du trésor».

Les chiffres

Quoi qu'il en soit, les chiffres les plus intéressants relèvent de l'enveloppe de \$19 millions d'argent neuf consentie par le Conseil du trésor au titre des «activités prioritaires» pour 1988-1989.

La part du lion va au nouveau Musée de la civilisation de Québec (\$6,7 millions) et aux bibliothèques publiques (\$4,3 millions).

On sait que la Coalition réclamait au ministère qu'il injecte la majeure partie des allocations supplémentaires dans la pratique et la diffusion des arts.

Au chapitre des dépenses de transfert, le soutien aux arts d'interprétation augmente de \$4,1 millions, et l'aide aux artistes et aux créateurs augmente de \$2,1 millions. Des hausses beaucoup moins substantielles vont à l'aide à l'implantation et à l'amélioration des équipements culturels stagne ainsi qu'à l'aide à la diffusion du livre, des arts plastiques, de la chanson et du disque.

Enfin, \$2 millions vont soutenir le dossier du statut de l'artiste et \$1 million est destiné au soutien et à la promotion du cinéma.

Pas de virage social en vue, dit l'opposition

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Absolument rien dans les prévisions budgétaires n'indique que le gouvernement de Robert Bourassa entreprend un virage social important, a soutenu hier l'opposition péquiste.

C'est le député de Lévis, M. Jean Garon, qui a critiqué les prévisions de dépenses du gouvernement, en dénonçant notamment le peu d'effort consacré au domaine de la santé.

«M. Gobeil, on le constate, est bien préoccupé de vendre le samedi la salade qui ne sera plus bonne le lundi», a lancé M. Garon, faisant allusion au dernier conseil général des libéraux, au cours duquel M. Bourassa avait indiqué qu'il était temps que son parti prenne un virage social.

«Il n'y a rien dans ces prévisions, à part l'augmentation normale de l'inflation», a poursuivi M. Garon.

Dans le domaine des priorités gouvernementales, l'opposition accuse le gouvernement de diminuer d'année en année son enveloppe budgétaire qui était de \$571 millions en 1986 et qui n'est plus que de \$389 millions.

M. Garon dénonce également le fait que le gouvernement ne grossit que de 1 p. cent le budget de la santé à l'égard de l'enveloppe des priorités. «Comme virage, abandon de la médecine de guerre, ce n'est pas fort», constate le critique.

Il souligne également que le gouvernement ne soutient pas efficacement le réseau des CLSC qui se verra offrir une enveloppe supplémentaire de \$2 millions, pour 150 CLSC, soit de quoi payer «une secrétaire de plus». «Ce n'est pas le grand virage», répète M. Garon.

Dans le domaine de la sécurité du revenu, l'opposition dénonce le fait que le programme APPORT, pour aider les travailleurs à conserver leur emploi, n'a jamais vraiment démarré.

M. Garon a également souligné la faible augmentation de 2,8 p. cent des sommes qui seront consacrées à l'aide financière aux



Jean Garon

étudiants, c'est-à-dire moins que le taux d'inflation.

Dans le domaine des Transports, M. Garon accuse les libéraux de n'augmenter que de 0,7 p. cent le budget de construction de routes nouvelles, «eux qui disaient que le réseau routier était dans un piteux état».

En ce qui a trait au soutien plus efficace qui devait être apporté aux familles, le président du Conseil du Trésor, M. Gobeil, lui-même a admis en conférence de presse que des mesures plus concrètes pourront être annoncées lors du discours du budget.

Dans les prévisions déposées hier à l'Assemblée nationale, un maigre \$600 000 est en effet consacré à la politique familiale. Les budgets pour les garderies, par exemple, n'augmentent que de 6 p. cent, pour atteindre \$100 millions.

La question de l'environnement occupera une bonne place aux assises du PC-Québec

Presse Canadienne

Les délégués de l'aile québécoise du Parti conservateur provenant de 75 comtés se prononcèrent ce week-end sur différents thèmes qui mèneront à l'élaboration d'un programme politique propre au PC-Québec. Plus de 250 propositions ont été formulées l'automne dernier au cours de dix colloques régionaux.

En plus des dossiers d'actualité tels le financement des partis politiques et l'environnement, les délégués seront appelés à voter sur une résolution pressant le gouvernement à donner «immédiatement son accord à l'établissement de l'agence spatiale à Montréal».

Les militants de la région de Montréal, qui ont formulé cette recommandation dans le cahier sur l'économie et le financement, réclament en effet que le gouver-

nement conservateur cesse de tergiverser et prenne cet engagement le plus rapidement possible. Mais il semble que la question de l'environnement, très à la mode ces temps-ci chez les partis politiques, soit considérée comme une priorité par les militants conservateurs, a indiqué hier le ministre d'État aux Transports Mme Monique Vézina. La préoccupation devant la détérioration de l'environnement a d'ailleurs constitué la «philosophie de base» qui a mené à la rédaction des résolutions, a-t-elle ajouté.

Les quelque 750 délégués qui participeront aux «Assises 88», qui s'ouvrent aujourd'hui, voteront sur la création d'un comité du cabinet sur l'environnement. «Ce comité devra forcer tous les intervenants gouvernementaux du palier fédéral à exposer au cabinet les avantages et désavanta-

ges de leurs initiatives à l'égard de la protection et de l'assainissement de l'environnement», suggère la recommandation.

La résolution, proposée par la région du Saguenay-Lac-St-Jean, demande également au premier ministre d'accroître l'importance du ministère de l'Environnement en invitant son ministre à siéger au comité des priorités et de la planification du cabinet ministériel.

En ce qui concerne le financement des partis politiques, on prend l'exemple du Québec en proposant de limiter, par une loi, «les contributions monétaires à un parti politique aux seules personnes physiques ayant qualité d'électeurs» et de réduire à \$5 000 par année la contribution à un parti politique.

Mme Vézina est confiante que le premier ministre retiendra des

éléments du programme politique québécois lors de l'élaboration de la plate-forme électorale nationale.

Aujourd'hui, les délégués seront invités à élire un nouvel exécutif et à débattre de certaines modifications à la constitution de l'Association conservatrice fédérale du Québec, afin «d'adapter les règles régissant l'aile québécoise du PC aux réalités d'un parti en plein essor et représentant toutes les régions du Québec».

Au mois de mars de l'an dernier, le PC comptait environ 30 000 membres dans la province. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Benoit Bourchard, aurait par ailleurs de bonnes nouvelles à annoncer à propos du membership durant le week-end, a affirmé Mme Vézina, qui a refusé catégoriquement d'en dévoiler davantage.

Laval aura les remorqueurs à l'oeil

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Même si elle n'a pas le droit d'adopter de règlement sur le remorquage, l'administration de Laval annonce qu'elle surveillera de façon particulière ce type d'activité sur son territoire.

Les membres du comité exécutif ont décidé, hier, d'agir de la sorte après avoir été informés de la décision du juge Desbiens concernant le remorquage sur des terrains privés. Ces élus croient aussi qu'à cause du nouveau règlement de la ville de Montréal sur le sujet, Laval se prépare à faire face à une recrudescence de problèmes engendrés par les activités des remorqueurs.

Par la même occasion, les autorités municipales tiennent à rappeler à la population ses droits: chaque citoyen dont le véhicule est en train d'être remorqué dans un terrain de stationnement, ou dont le véhicule a déjà été remorqué, peut en reprendre possession immédiatement, sans que l'on exige le paiement immédiat des frais.

Les policiers municipaux vont à faire respecter la loi et ils porteront des accusations contre l'entreprise ou ses représentants. Ils procéderont même à des arrestations s'il y a lieu.

La population est invitée à faire connaître son opinion. Pour cela, il faut téléphoner au Service des communications de la municipalité au numéro 662-4411.

Retrouvée ensanglantée dans le réfrigérateur

PIERRE BELLEMARE

■ Une employée de la chaîne alimentaire Steinberg, âgée de 46 ans, a été trouvée gisant dans son sang la nuit dernière vers 2h, dans l'entrepôt frigorifié du magasin de place Jacques-Cartier, situé sur le Chemin Chambly à Longueuil.

La gérante de cet établissement, Mme Francine Lévesque, indiquait hier qu'aucun membre du personnel ne s'est rendu compte de la présence de cette employée à l'intérieur du magasin, au moment de la fermeture, peu après 18h.

C'est une préposée à l'entretien qui a fait la macabre découverte, vers 1h50 dans la nuit de mercredi à jeudi, et tout semble indiquer que la dame de 46 ans, en proie à une dépression, aurait voulu mettre fin à ses jours en laissant tomber sa tête sur une scie circulaire servant à tailler la viande.

La victime a été transportée à l'hôpital Pierre-Boucher pour recevoir les soins du docteur Marcel Ethier et, vers 6h hier matin, elle était transférée à l'hôpital Notre-Dame, où son état était jugé critique.

3 chauffeurs de taxi agressés; deux malfrats accusés

GILLES ST-JEAN

■ Un adulte et un adolescent comparaitront relativement à trois agressions commises ces dernières semaines aux dépens de chauffeurs de taxis du nord de la ville.

Les suspects ont été arrêtés tard mercredi soir par des enquêteurs de Laval et du district 45 (Montréal-Nord) de la CUM, en compagnie d'un autre adolescent que les policiers ont relâché après interrogatoire.

Ils ont comparu hier à Montréal sous des accusations de vol qualifié déposées par la police de la CUM, et devaient se représenter en Cour, aujourd'hui, sous de nouvelles accusations de vol qua-

lifié et de tentative de meurtre déposées par la police de Laval.

Dans les trois cas, les suspects s'étaient emparés des voitures de leurs proies, après les avoir tabassés. L'un des trois chauffeurs a toutefois été poignardé à plusieurs reprises, le 16 mars; il s'agissait d'un homme de 56 ans.

D'après la police, l'ainé des suspects possédait un casier judiciaire pour une affaire de drogue.

Les suspects avaient été localisés mercredi soir par le «groupe d'intervention» du poste 45. Ils ont été arrêtés à bord d'une voiture-taxi volée à Montréal-Nord le soir-même, à l'angle des boulevards Lacordaire et Léger. Le suspect adulte a été identifié comme étant Sylvain Cusson, 20 ans.

MANQUER NOTRE FÊTE, ÇA SERAIT LE BOUQUIN BOUQUET!

VOICI 10\$ POUR VOUS ACHATER UN JOLI CADEAU!



En venant célébrer notre 12^{ème} anniversaire, vous recevrez une carte de souhaits d'IKEA. À votre anniversaire, rapportez-nous cette carte et vous obtiendrez un rabais de 10\$ sur tout achat de 30\$ ou plus.

IKEA vous souhaite bonne fête!

PRIX À TOUT CASSER, SAMEDI, À 9H



35\$ IGLO, bibliothèque blanche. Haut. 202 cm, larg. 80 cm. Seulement 630 disponibles. Faites vite, vite, vite!



19\$ LER, table basse. Blanc. Rég. 25\$



29\$ IKA, chaise. Noir, blanc ou chrome. Achat spécial.

25\$ HAMSTER, petite table. Pin massif laqué transparent. Rég. 45\$



20\$ HAMSTER, petit banc. Pin massif laqué transparent. Rég. 30\$



95\$ GUIDE, tablettes. Modèle réversible blanc et gris foncé. Rég. 185\$



59\$ TUNE, tables emboîtantes en pin laqué transparent. Achat spécial. 3 pièces.

STREBER, bureau. Blanc. Achat spécial.



123\$

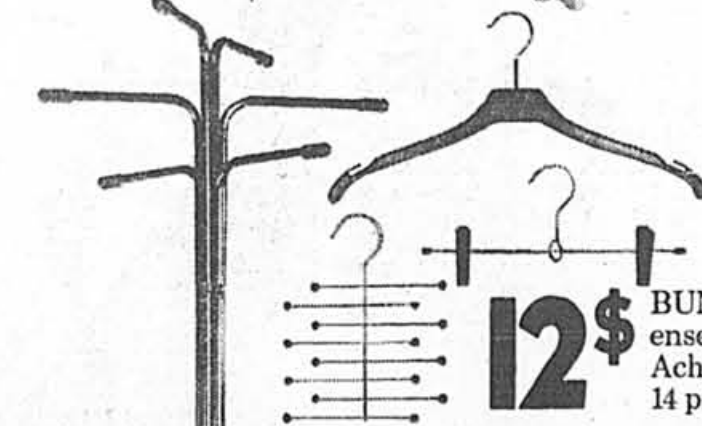
66\$ STREBER, plateau dactylo. Blanc. Achat spécial.

45\$

PUKAS, chaise pivotante. Siège ton blanc. Hauteur d'assise réglable. Rég. 65\$



12\$ KELLO, tabouret. Siège de bois massif. Achat spécial.



12\$ BUNDIS, ensemble de cintres. Achat spécial, 14 pièces.



34\$ GERA, lampe de travail. Blanc ou noir. Rég. 39\$

350\$ VAKANS, cendrier. Achat spécial. 2 pièces.



650\$ SORK, tabouret pour enfant. Plastique bleu. Rég. 13\$



59\$ KOTTER, chaise en hêtre, naturel ou brun. Achat spécial.

HEURES SPÉCIALES (du 26 mars au 2 avril) sam. (26 mars): 9 H à 17 H; dim.: FERMÉ; lun.: 9 H 30 à 18 H; mar.: 9 H 30 à 18 H; mer.: 9 H 30 à 18 H; jeu. 9 H 30 à 21 H; DOUVERTURE: Vendredi Saint: 9 H 30 à 21 H; sam. (2 avril): 9 H à 17 H. 9191, boulevard Cavendish, sortie Cavendish de l'autoroute Transcanadienne.

Vol de pièces d'ordinateurs: bilan \$1 million

GILLES ST-JEAN

■ Des bandits audacieux ont réussi à s'emparer d'au moins \$1 million en composantes d'ordinateurs, au cours de la nuit d'hier, après avoir pénétré dans l'édifice du manufacturier de cerveaux électroniques Ogivar, à Saint-Laurent.

Le vol s'est produit aux environs de 2h30, dans les locaux de l'entreprise situés au 7200, route Transcanadienne. Des policiers du district 14 ont été dépêchés sur les lieux très rapidement, après que le poste eut été prévenu d'un problème par le déclenchement du système d'alarme.

«Les bandits ont dû faire très vite car les policiers, arrivés en 12 minutes, n'ont trouvé personne à l'intérieur», racontait hier le vice-président d'Ogivar, M. Patrick Gauthier.

A son avis, les voleurs devaient être plusieurs: les pièces volées, des micro-processeurs et des puces d'ordinateurs, étaient tout de même assez nombreuses et auraient suffi à alimenter la production d'ordinateurs durant toute une journée.

M. Gauthier a expliqué que les pièces volées pourraient servir à quiconque fabrique des ordinateurs.

Il s'est toutefois dit heureux que les voleurs n'aient pas eu la chance ou le temps de se rendre au laboratoire de la compagnie, où des prototypes sont à l'étude.

Quant à la production perdue, il ne l'estime pas dramatique puisque la compagnie dispose d'assez de pièces pour poursuivre la fabrication d'ordinateurs pendant encore quelques jours. M. Gauthier avait l'intention de demander aux fournisseurs d'Ogivar de faire un effort spécial pour réalimenter ses stocks de pièces au cours des prochaines journées.

De son côté, la police de la CUM poursuit son enquête dans cette affaire. Le sergent-détective Yvan Pilon, du district 14, en a été chargé.

À la fin de l'année dernière, Ogivar, fondée en 1983, aspirait à produire 20000 ordinateurs cette année et visait un chiffre d'affaires de \$40 millions. Selon M. Gauthier, elle est probablement le seul fabricant d'ordinateurs entièrement québécois.

EN BREF

FEMME LIMIER

■ Grâce à la collaboration de deux jeunes filles, les policiers du district 25 de la CUM (centre-ville) ont arrêté un homme qui venait de fracasser la vitrine d'une bijouterie de la rue Crescent, dans la nuit d'hier.

L'incident a commencé vers 1h40, quand l'individu a brisé la vitrine de la bijouterie Moug, et s'est emparé d'une mallette de cuivre d'une valeur d'environ \$160. Une des deux jeunes filles a alors entrepris de suivre le voleur, tandis que l'autre montait la garde devant l'établissement.

C'est finalement face au 1187, rue Bishop, la rue à l'ouest de la rue Crescent, que la jeune femme devenue limier improvisé a avisé une auto-patrouille qui passait de ce qui venait de se produire. Le suspect a été arrêté et devait comparaître hier.

Quant aux deux jeunes filles, que le Service de police de la CUM n'a pas voulu identifier afin d'assurer leur sécurité, elles pourraient éventuellement être remerciées publiquement.

LE 15e MEURTRE DE 1988

■ Un homme de 33 ans qui avait été blessé grièvement, le 5 mars, quand des voleurs ont assassiné un trafiquant de drogue iranien, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, a rendu l'âme mercredi soir à l'Institut de neurologie de Montréal.

Jacques Thériault avait été atteint de balles de revolver, quand des voleurs avaient fait irruption dans l'appartement du trafiquant d'héroïne, Ahmad Zanedkhosh, sur la rue Prud'homme. Un autre homme d'origine iranienne avait également été blessé.

Le mobile de ce qui est devenu un double meurtre était de s'emparer des recettes du vendeur, à qui plusieurs membres de la communauté iranienne ont fait des funérailles grandioses, il y a quelques jours.

RUBAN BLEU SPÉCIAL

UN JOUR SEULEMENT LE SAMEDI 26 MARS

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Simpson MONTRÉAL

RABAIS 40\$

BARBECUE AU GAZ SHEPHERD
Ce modèle de 30,000 BTU comporte 2 grilles jumelées robustes enduites de porcelaine, allumeur, grille de réchauffage et surface de cuisson de 440 po². Bouteille non comprise.
Prix ord. 219,99 **VENTE 179,99**

781, QUINCAILLERIE
Non disponible à Laval et St-Bruno

RABAIS 30%

HUMIDIFICATEURS PORTATIFS BEAUMARK^{MD}. Choisissez parmi 2 modèles. Humidificateur n° 71100 pour appartement. Prix ord. 99,98 **VENTE 69,98**
Modèle de luxe format régulier n° 71900. Prix ord. 199,98 **VENTE 139,98**

627, GROS APPAREILS MÉNAGERS

RABAIS 10%

TOUS LES JOUETS À PRIX ORDINAIRES. Économisez 10% sur nos jouets traditionnels ou contemporains les plus populaires. Marques réputées telles Fisher Price, Mattel, Coleco, Irwin et autres.

762, JOUETS

Simpson
MONTRÉAL

LA GARANTIE SIMPSON: Satisfaction garantie ou argent remis.



TOUT EST DANS LE STYLE

VENEZ VISITER NOTRE CENTRE D'AUBAINES MODE "LE GRENIER" SIMPSON CENTRE-VILLE 8^e ÉTAGE

Rendez-vous au magasin Simpson le plus près de chez-vous: Centre-ville 284-4231 • Fairview 697-4670 • Anjou 353-3300 • Laval 687-1540 et St-Bruno 461-2211. Heures d'ouverture au centre-ville: Du lundi au mercredi - 10h à 18h. Jeudi et vendredi - 10h à 21h. Samedi - 9h à 17h. Heures d'ouverture des magasins succursales: Du lundi au mercredi - 9h30 à 18h. Jeudi et vendredi - 9h30 à 21h. Samedi - 9h à 17h.

Cahier
SPECIAL

DEMAIN
DANS

La Presse

LES COOPÉRANTS

De la modeste coopérative d'artisans, fondée en 1876, au groupe financier de 1,4 milliard de dollars d'aujourd'hui, les Coopérants n'ont cessé d'ériger l'avenir sur l'héritage du passé. À l'occasion de l'inauguration de leur nouveau siège social — la Maison des Coopérants —, le cahier spécial brosse le portrait d'une entreprise, puissante et diversifiée, qui fait la fierté des Québécois.